

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

623^e séance

Mercredi 16 juin 2010, à 15 heures
Vienne

Président : M. Dumitru Dorin Prunariu (Roumanie)

La séance est ouverte à 15 h 24.

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Bonjour, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte la 623^e séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous allons continuer et espérons conclure l'examen du point 13, "Espace et changement climatique". Nous allons poursuivre l'examen du point 14, "Utilisation des technologies spatiales dans le système des Nations Unies". Nous allons commencer l'examen du point 15, "Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", et nous allons poursuivre l'examen du point 16, "Questions diverses".

Cette après-midi, il y aura également deux exposés techniques. Le premier sera réalisé par le Conseil consultatif de la génération spatiale et sera intitulé "Avis de la prochaine génération de responsables du secteur spatial sur le développement de l'espace". Le deuxième exposé sera réalisé par la Chine. Il est intitulé "Conférence lunaire mondiale".

Ce soir, l'Allemagne a organisé une réception à la résidence. Les invitations ont déjà été distribuées.

Espace et changements climatiques (point 13 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le **PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons maintenant poursuivre et espérons conclure l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Espace et changements climatiques". Le premier orateur sur ma liste est le délégué du Brésil.

Mme R. DA FONSECA E SILVA (Brésil)

[*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous remercier et vous dire que je vais saisir cette occasion pour vous transmettre des informations sur les systèmes de surveillance brésiliens, et je vais mettre l'accent en particulier sur la forêt amazonienne et je vais parler également des initiatives récentes qui visent à introduire ces systèmes sur le continent africain et sur la surveillance qui a été mise en place pour couvrir tout les secteurs forestiers.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, le satellite d'observation terrestre sino-brésilien, le CBERS-2B n'est plus en activité depuis le début de cette année et la Chine et le Brésil ont signé un accord pour assurer la continuité de la série CBERS. Le CBERS-3 va être lancé au cours du deuxième semestre de 2011.

Pour ce qui est de la surveillance du territoire brésilien, en particulier l'évaluation annuelle du taux de déboisement de l'Amazonie, cette surveillance va pouvoir se poursuivre en utilisant l'imagerie satellitaire, comme par exemple le Landsat d'Amérique du Nord Terra Modis ou encore le RessourceSat indien ou le satellite DMC du Royaume-Uni.

Monsieur le Président, la vision partagée par le Brésil et par la Chine dans la déclaration conjointe qui a été réalisée lors du Sommet ministériel de Cape Town en 2007 et qui portait sur l'accès libre aux données CBERS pour tous les pays africains, cette vision a permis de signer trois accords internationaux pour l'installation de stations terrestres CBERS dans différentes parties

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



du continent africain, les Îles Canaries, l'Égypte et l'Afrique du Sud.

Nous avons également le plaisir d'annoncer un quatrième accord qui sera signé début juillet par l'Agence des études spatiales gabonaise, l'AGOS du Gabon, l'Institut national pour la recherche spatiale, l'INPE du Brésil, et l'Institut pour la recherche et le développement, l'IRD de France. Cet accord porte sur la mise en place de stations terrestres CBERS et d'un exercice de renforcement des capacités afin de créer un savoir-faire en matière de télédétection et de gestion durable de l'environnement au Gabon.

Nous souhaitons que tous les pays du Bassin du Congo puissent bénéficier également de telles initiatives, en particulier pour la surveillance de leurs forêts. Il est fort probable que les pays en développement pourront tirer des avantages positifs de cet exercice et réduire les émissions découlant du déboisement et de la dégradation forestière et pourront utiliser également ces projets pour préserver leurs stocks de carbone pour une meilleure gestion des forêts, et également pour respecter les engagements au titre de la Convention des Nations Unies sur le changement climatique.

À cet égard, les initiatives du Centre régional d'Amazonie, CRA, qui a été créé en 2008 pour promouvoir une diffusion de l'utilisation de données et d'outils pour la surveillance des forêts, aideront tous les pays intéressés à disposer des compétences techniques nécessaires et afin que ces pays deviennent autonomes et soient mieux en mesure de surveiller leur superficie. À cette fin, le CRA va organiser des cours de formation qui porteront sur l'utilisation du système de surveillance des forêts afin de pouvoir estimer les taux de déboisement et de dégradation forestière. Il s'agira d'un cours qui pourra être adapté afin de répondre aux conditions spécifiques et aux capacités des pays intéressés.

En outre, les activités CRA prévoient également une coopération afin d'assurer une distribution satellitaire libre afin de permettre une surveillance sur le long terme. Comme je l'ai déjà indiqué, il y a une coopération internationale également avec l'Agence de coopération internationale japonaise, JIKA, et grâce à cette coopération nous allons pouvoir promouvoir des cours sur la surveillance des forêts tropicales sur une période de trois ans et ce en trois langues, en anglais, en espagnol et en français. Nous allons utiliser la plateforme qui vient d'être développée, Terra Amazone, plateforme qui est utilisée par le Brésil dans ce système de surveillance des forêts en Amazonie et pour l'évaluation du déboisement et de la dégradation des forêts.

Il y a également un protocole d'accord qui a été signé entre l'INPE et la FAO à Copenhague, au Danemark, en décembre 2009, et ce protocole d'accord prévoit la diffusion de systèmes de surveillance des forêts à tous les pays en développement intéressés. Nous proposons également des outils MRV qui peuvent être utilisés pour lutter contre le changement climatique. On s'attend à ce que la FAO et l'INPE fournissent les outils et la formation nécessaires afin de permettre une application nationale de ce programme, ce qui permettra de réduire les émissions dues au déboisement et la dégradation des forêts. À ce sujet, je voudrais dire qu'à Oslo, la semaine dernière, un partenariat a été signé. Cette formation va commencer au cours du deuxième semestre 2010 et impliquera les pays du Bassin du Congo et d'Amérique du Sud. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Brésil pour cette déclaration et je donne la parole à la France.

M. M. HUCTEAU (France) : Merci, Monsieur le Président. En lien avec ce que nous avons évoqué au débat général sur le lancement de PICARD, je souhaiterais par cette intervention, vous donner les dernières informations sur cette mission. Le satellite PICARD a rejoint l'espace hier, mardi 15 juin, à bord de la fusée Dniepr, depuis la base spatiale de Yasny en Russie. Initialement prévu en mars de cette année, puis reporté à plusieurs reprises, le lancement s'est idéalement déroulé hier.

Le satellite PICARD s'est séparé du troisième étage de la fusée 15 minutes après le décollage puis déposé en orbite basse terrestre à moins de 800 kms d'altitude. Les premiers signes de vie du satellite PICARD ont été rapidement visibles depuis la base spatiale de Kiruna en Suède. Ce satellite du CNES, nommé PICARD, a été conçu pour mesurer simultanément des paramètres comme la vitesse de rotation du soleil, sa puissance rayonnée, la présence de taches à sa surface, sa forme et son diamètre pour mieux comprendre son fonctionnement.

Autre volet de la mission, PICARD devrait permettre d'en savoir un peu plus sur les relations qui existent entre l'activité du soleil et le changement climatique sur Terre. D'autre part, il devrait fournir les données nécessaires à l'amélioration des modèles utilisés pour prévoir l'évolution de l'activité solaire connue plus particulièrement par le fameux cycle d'environ 11 années du cycle solaire. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la France pour cette information importante. Ce satellite est très important dans le cadre de l'initiative météorologique. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce point de l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas. Nous avons par conséquent conclu l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Espace et changements climatiques".

L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies (point 14 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs les délégués, la réunion interinstitutions a tenu sa 13^e session à Genève du 10 au 12 mars 2010. Je voudrais inviter M. Attila Matas de l'UIT à nous rendre compte des résultats de cette réunion au nom du président de la 30^e session de la Réunion interinstitutions, M. Yvon Henri de l'UIT.

Cette présentation relève du point 14, "Utilisation des techniques spatiales"

M. A. MATAS (Union internationale des télécommunications) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Bonne après-midi, Mesdames et Messieurs. La réunion annuelle interinstitutions sur les activités spatiales est le point focal pour la coordination et la coopération interinstitutions en matière d'activités spatiales.

Cette année, la trentième session s'est tenue à Genève du 10 au 12 mars au siège de l'Union internationale des télécommunications. Les représentants de huit entités des Nations Unies ont participé à cette réunion. Vous êtes saisis du rapport de cette réunion. Il s'agit du document qui a pour cote A/AC.105/960. Les principales questions qui ont été abordées lors de la réunion ont été les suivantes. L'adoption du rapport du secrétaire général, document qui a pour cote A/AC.105/961, rapport qui vous a été distribué également. Il y a eu également des discussions sur la coordination, la coopération améliorée et les synergies au sein du système des Nations Unies en matière d'activités spatiales, de l'importance de la communication par satellites pendant les catastrophes et lorsqu'il y a urgence, et c'est également ce sujet qui a été débattu dans le cadre de la réunion qui a eu lieu avec les représentants des États membres.

Le thème choisi pour la session informelle de cette année, session qui s'est tenue dans l'après-midi du 12 mars, était le suivant : technologie spatiale pour les communications en situation d'urgence. L'objectif était d'avoir un dialogue direct entre les États membres et les entités des Nations Unies sur l'importance de la technologie spatiale pour mieux prévoir les catastrophes, pour

prévenir les populations et pour restaurer les communications vitales.

Au cours de cette session informelle, plusieurs États membres ont pu s'exprimer. Il y a eu également des exposés réalisés par le Bureau des affaires spatiales, ONU-SPIDER, par l'OMM et également par l'UIT.

Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais maintenant très rapidement parler des points saillants de cette réunion. Les délégations se rappelleront que l'Assemblée générale dans sa résolution 64/86 du 10 décembre 2009 s'est félicitée des efforts accrus visant à renforcer encore davantage la réunion interinstitutionnelle en tant que mécanisme central des Nations Unies permettant des partenariats et permettant une coordination en matière d'activités spatiales. Depuis 2002, un processus de réforme a été lancé. Ce processus avait pour objectif de rationaliser l'efficacité et l'efficacité de cette réunion compte tenu de l'importance croissante des applications spatiales pour les entités des Nations Unies et pour tenir compte de l'engagement pris par le secrétaire général dans le cadre du principe unis dans l'action.

Ces réformes incluaient la publication de solutions spatiales, une introduction lors de la session informelle et une modification de la structure des rapports. Les rapports annuels ont été modifiés et il y a rapport direct au COPUOS.

J'ai le plaisir de vous informer que lors des débats qui se sont tenus cette année, des mesures permettant de renforcer la coordination au sein des Nations Unies ont été identifiées.

La structure du rapport du secrétaire général a été modifiée en profondeur et la teneur de ce rapport respectera le regroupement des différents thèmes et également les questions transversales de la CDD. L'objectif étant de mettre l'accent sur le rôle croissant des technologies spatiales et de leur application dans le domaine du développement durable.

Le rapport du secrétaire général sera publié deux fois par an. Nous commencerons avec la période 2012-2013 et ce rapport contiendra un examen de la structure pour 2017. Dans le rapport, on identifiera également les défis à relever dans le domaine des activités spatiales et on reviendra sur les progrès réalisés dans ce domaine.

En 2009, la réunion interinstitutionnelle a adopté le rapport "Avantages spatiaux pour l'Afrique ; contribution du système des Nations Unies", rapport qui a été préparé par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique. Ce rapport a été présenté lors de la troisième Conférence qui s'est

tenue en Algérie en décembre 2009. Ce rapport a pour cote A/AC.105/941, rapport qui vous a été distribué également.

Cette année, lors de la réunion, il a été convenu que le prochain rapport porterait sur les changements climatiques et l'utilisation des technologies spatiales au sein du système des Nations Unies. Ce rapport sera préparé par l'OMM en coopération avec le Bureau des affaires spatiales et avec les contributions du secrétariat de l'UNFCC et d'autres entités des Nations Unies. Ce rapport devrait être approuvé par la réunion lors de sa trente-et-unième session de 2011. Ce rapport sera également présenté à la cinquante-quatrième session du COPUOS. Ce rapport sera présenté également à la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. La réunion a également convenu que lorsqu'il n'y a pas de rapport à soumettre au secrétaire général, un rapport spécial sur un sujet spécifique pourrait être envisagé.

Le Bureau des affaires spatiales, en tant que secrétariat de la réunion interinstitutions, poursuit ses efforts afin d'accroître la participation d'entités des Nations Unies et des programmes. À cet égard, lors de la réunion, il a été convenu que Genève était l'endroit le plus approprié pour organiser des réunions futures. Le Bureau des affaires spatiales s'occupe de la coordination avec les entités des Nations Unies basées à Genève et certaines de ces entités se sont proposé d'accueillir la trente-et-unième session en 2011.

Compte tenu des relations qui existent avec le Groupe d'informations géographiques des Nations Unies et afin de faciliter l'inclusion de certains points de l'ordre du jour de la réunion interinstitutions à l'ordre du jour du Groupe d'informations géographiques, la réunion a recommandé que la trente-et-unième session se tienne en même temps que la réunion annuelle du Groupe d'informations géographiques. Lors de la réunion, il a également été convenu de publier une brochure qui reprendrait les éléments principaux des publications sur les changements climatiques. Cette brochure serait préparée par le Bureau des affaires spatiales en consultation avec l'OMM, avec le secrétariat de la Convention et d'autres entités des Nations Unies. Cette brochure sera publiée avant la Conférence des parties sur la Convention des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendra fin 2011.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les présentations qui ont été faites lors de la réunion interinstitutions et la session informelle ainsi que les rapports et les informations actualisées sur les activités spatiales réalisées par les entités des Nations Unies sont disponibles sur le

site web consacré à la coordination des activités spatiales au sein du système des Nations Unies.

Voilà, Monsieur le Président, ce que j'avais à dire sur la trentième session de la réunion interinstitutions. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de l'UIT. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer sur ce point 14 de l'ordre du jour, "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies" ? Cela ne semble pas être le cas. Nous continuerons, et je l'espère conclurons l'examen du point 14 de l'ordre du jour, "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies", demain.

Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable (point 15 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais maintenant commencer l'examen du point 15, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable".

Je tiens à commencer par faire remarquer que dans le paragraphe 2 de sa résolution 64/86 l'Assemblée générale est convenu que le Comité devrait continuer d'examiner, lors de sa cinquante-troisième session, le point de son ordre du jour portant le titre "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", pour permettre au Comité de parachever son rapport dans lequel figurent des recommandations sur les voies et moyens de promouvoir la coopération internationale afin de mettre en place des infrastructures nationales d'utilisation de données géospatiales de source spatiale.

Le secrétariat vous a distribué une note sur la coopération internationale dans la promotion de l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable qui figure dans le document portant la cote A/AC.105/2010/CRP.7/Add.1 qui a été placé, Mesdames et Messieurs, dans vos casiers.

Je vous propose, sans plus tarder, d'écouter le secrétariat, tout d'abord, qui va peut-être expliquer la situation. Le secrétariat.

M. N. HEDMAN (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*] : Merci Monsieur le Président. Une petite explication en plus de l'information qui vous a été fournie hier lorsque nous avons présenté le CRP.7 qui est en fait le gros

de ce que sera le rapport au titre de ce point de l'ordre du jour, ainsi que son addendum 1 dans lequel vous trouverez une série de recommandations mises à jour qui nous ont été transmises par la délégation brésilienne. Le secrétariat croit savoir que la délégation du Brésil va maintenir des consultations officielles ou informelles sur le contenu de ce CRP.7/Add.1.

Le secrétariat a mis à votre disposition la salle M07 de 9 h à 12 h pour que ces consultations puissent y avoir lieu. Les délégations intéressées sont priées de s'adresser à la délégation brésilienne pour se mettre d'accord sur le format à donner à ces consultations officielles. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Je passe sans plus tarder à la liste des orateurs au titre de ce point. Premier orateur sur ma liste, le représentant de l'Inde. L'Inde a la parole.

M. D. GOWRISANKAR (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, merci. La délégation indienne se félicite du fait que les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour permettront au Comité à parachever son rapport sur les voies et moyens de promouvoir la coopération internationale en vue de mettre en place une infrastructure nationale pour l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable.

Nous attachons une grande importance, Monsieur le Président, à la coopération internationale. En effet, celle-ci permet de relever de nouveaux défis techniques et scientifiques et elle permet également de définir davantage le cadre international de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

À l'heure actuelle, l'Inde dispose d'accords ou de mémorandums d'accords avec plus de 30 pays et organisations internationales sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'Inde a ajouté trois pays à la liste des pays avec lesquels elle maintient une coopération, l'Argentine, l'Arabie saoudite et la République de Corée.

L'Inde joue également un rôle très actif dans plusieurs forums internationaux de promotion des partenariats et de la coopération internationale dans le partage et l'utilisation de l'application des techniques spatiales au service de l'humanité.

Monsieur le Président, beaucoup de ces accords nous ont permis de partager notre expérience dans l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le

développement durable. L'Inde a ainsi mis en place un terminal d'utilisateurs pour recevoir des données relatives à l'observation de la Terre multi spectrales qui émanent du mini satellite IMS1 pour lancer un programme spatial à des fins de développement en Papouasie Nouvelle Guinée.

L'Inde travaille également de concert avec la France pour élaborer conjointement les satellites SARAL et MEGATROPIC qui profiteront à la communauté internationale dans le domaine notamment de la prévision du climat. L'Inde est également convenu de partager l'information du satellite lancé récemment OCEANSAT avec les agences spatiales principales pour pouvoir être en contact avec la communauté internationale planchant sur les questions de météorologie et d'océanographie.

L'Inde participe activement au Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales par le biais du projet Sentinelles-Asie, par le biais du programme STAR et en partageant l'information et les connaissances dont il dispose et en les mettant au service de la région.

La délégation indienne a accueilli le secrétariat de la Charte internationale catastrophes naturelles et espace, et a contribué de manière significative à l'évaluation des conséquences des catastrophes naturelles et aux activités de relèvement dans plusieurs parties du monde. Au titre du programme STORM de l'Association sud-asiatique pour la coopération régionale, l'Inde a mis à disposition un radar au Népal qui sera mis en place près de Katmandou. Elle est également engagée dans le partage de l'information du satellite IRS avec les pays de l'ANASE à des fins de gestion des catastrophes naturelles et l'Inde a également commencé à fournir les ressources du satellite RESSOURCESAT-1 au Brésil dans le cadre d'un accord de coopération.

Dans le cadre du programme CHAIRS, un programme que l'Inde a mis en place, nous assurons également une formation aux applications de la technique spatiale. Ce programme est mis à la disposition de plusieurs pays en développement. Jusqu'à présent, 35 experts de 17 pays en développement ont profité de ce projet. Le Centre affilié aux Nations Unies de formation à l'application des techniques spatiales et aux sciences spatiales pour l'Asie et le Pacifique qui est en Inde, a jusqu'à présent mis à disposition des activités de formation et a formé 928 personnes de 48 pays dans divers domaines de l'application des techniques spatiales.

L'Inde participe activement au Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre et à son plan d'application décennal de 2005 à 2015 et

participe à celui-ci. Elle copréside également l'équipe spéciale de partage des données du système GEOS avec les États-Unis, l'Italie, la Chine, le Japon et la Commission européenne, et planche sur un plan d'action pour le partage d'informations notamment des principes dans ce domaine en préparation du Sommet ministériel de Beijing cette année.

L'Inde a accueilli le secrétariat du Réseau mondial des systèmes de surveillance de l'agriculture. La délégation indienne a également le plaisir de vous informer que l'Inde assumera la présidence du Comité du système des observations de la Terre en 2012 et accueillera également la réunion plénière. L'Inde appuie la constellation de satellites qui servent à ce système et met au service de ce système son satellite et tous ses produits.

La délégation indienne tient à déclarer ici qu'elle appuie le CUPEA dans toutes ses activités pour sensibiliser aux retombées bénéfiques que peut avoir l'espace et encourager les pays en développement à utiliser les informations géospatiales de source spatiale qui peuvent être utilisées pour le développement durable. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci au représentant de l'Inde. Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. I. SALAM (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous avons le plaisir de vous informer, Monsieur le Président, que le Département de la cartographie et le Service géologique de la Malaisie ont mis en place une infrastructure qui dépend des systèmes mondiaux de navigation par satellite qui s'appelle RTK-Net qui permettra de faire profiter à une communauté d'utilisateurs, des données qui sont mises à la disposition par ce système dans divers domaines, la cartographie, la navigation, l'information relative à l'agriculture, le suivi des tremblements de terre.

Ce réseau est composé de 50 stations de référence qui se trouvent éparpillées sur la péninsule malaisienne et de 28 stations de référence à Sabak et à Sarawak. Ce réseau sera bientôt élargi à toute la zone. Le but de ce réseau est de mettre à la disposition des utilisateurs un réseau fiable, intégré et qui permet de fournir des services de GPS à l'ensemble du pays. Celui-ci permet de disposer d'informations très précises et cela permet de se livrer par exemple à des activités et à des mesures géométriques en utilisant le système GPS. Vous n'avez qu'un seul point d'entrée et vous n'avez besoin que d'un seul appareil grâce à ce réseau.

Ce réseau permettra également à tous les utilisateurs d'avoir accès au référentiel

géocentrique de Malaisie et pourra servir à des projets de communication, à des projets d'infrastructures, les autoroutes, oléoducs, infrastructures de communication, systèmes de transport, étant donné que tous les utilisateurs pourront se connecter à ce réseau.

Pour ce qui est maintenant des activités des applications pratiques. Sachez que nous utilisons ce système également dans le domaine de la gestion du cadastre. Ce système, l'utilisation du système GNSS permettra tout d'abord de simplifier l'entretien du réseau, permettra aux utilisateurs de se connecter plus facilement et permettra, bien sûr, de déterminer les frontières cadastrales notamment pour ce qui est de la détermination des frontières. Un cadre pour ce système cadastral coordonné a été mis en place sur la base du réseau de contrôle géodétique, comme par exemple le réseau géodétique primaire malaisien et a été mis en place sur la base du principe du haut vers le bas.

Une fois que ce système sera mis en place, toutes les opérations liées au cadastre seront liées au même réseau. Cela facilitera bien les choses. L'information qui sera fournie sera plus précise. Sachez que la mise en place de cette infrastructure, de ce réseau, se fera en quatre phases. Il faut tout d'abord se livrer à un travail de reconnaissance, à des observations sur le terrain, pour ce qui est du GNSS et ensuite à un traitement de cette information, et il faudra ensuite procéder à certains ajustements.

Ce réseau cadastral est connecté au réseau géodétique ou MPGN ou par le biais du réseau dont je vous parlais tout à l'heure, le MRTK-Net. Une fois que ce système aura été mis en place, il sera possible d'utiliser ce système en utilisant à la fois les réseaux GNSS et les systèmes d'information géospatiale étant donné que les coordonnées seront les mêmes. Cela facilitera l'utilisation des données et l'acquisition et le stockage de celles-ci, la gestion et le traitement de celles-ci.

Monsieur le Président, le rôle du groupe de travail géodétique régional du Comité permanent de l'infrastructure de systèmes d'information géographique de la région Asie-Pacifique, son rôle est de coordonner la coopération régionale dans le domaine géodésique entre les différentes agences nationales et d'améliorer et de renforcer l'infrastructure géodésique régionale. Une de ces activités, une activité qui était en cours, l'activité du groupe de travail, est le projet géodésique régional Asie-Pacifique. Il s'agit d'un projet qui permet aux différentes agences régionales de se réunir et de contribuer et de fournir des données GNSS au groupe de travail. Ces données sont mises à la disposition de tous les pays partenaires et sont utilisées à des fins d'application au niveau local, à

des fins de recherches scientifiques également à l'international.

Les sets de données composites GNSS sont ensuite analysés par le groupe de travail qui fournit sur cette base des estimations quant aux coordonnées des stations dans le cadre du référentiel terrestre international. Les résultats de ce projet sont mis à la disposition du Centre de produits de ce référentiel international, par le groupe de travail pour favoriser la densification du réseau dans la région Asie-Pacifique.

La Malaisie joue un rôle fondamental dans ce domaine et assure la collecte de données, et a transmis ces données au groupe de travail pour qu'il soit repris dans le cadre d'autres campagnes en la matière. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? Les États-Unis. Allez-y, Monsieur.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord à remercier le secrétariat de nous avoir transmis le CRP.7 qui porte sur la coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable. Je pense que le CRP.7 reflète les débats que nous avons maintenus au cours des dernières années y compris ceux que nous avons maintenus l'année dernière au cours de la session de l'année dernière.

Monsieur le Président, je dois vous avouer quand même que la confusion règne quant à la suite à donner à ce CRP, en tout cas en ce qui nous concerne pour ce qui est du traitement à donner à cette question cette année, si on regarde un petit peu le rapport de l'année dernière. J'attire votre attention, Mesdames et Messieurs, sur le rapport de l'année dernière, la session du Comité plénier. À l'époque, nous savions que la structure de ce rapport avait déjà été mise en place, mais nous avons décidé de nous donner un an de plus pour peaufiner ce rapport.

À l'époque, dans le paragraphe 303, nous avons décidé, c'est ce qui est dit, que la délégation brésilienne maintiendrait des consultations dans l'intersession avec les différentes délégations intéressées pour se mettre d'accord sur une série de recommandations. Le Comité est convenu que sur la base de ces recommandations, sur la base du document CRP.3 et sur la base des débats qui auraient lieu cette année, le secrétariat préparerait un projet de rapport qui prendrait la forme d'un CRP qui serait présenté au Comité en 2010 pour examen et adoption.

Vous venez d'accepter, Monsieur le Président, que le Brésil va lancer un autre cycle de consultations demain, au cours desquelles nous examinerons le CRP.7/Add.1 qui, aux yeux de ma délégation, s'écarte sensiblement de ce qui figure dans le CRP.7. Donc, du point de vue de la procédure, ma délégation se pose la question de savoir ce qu'elle est censée faire. Parce que le CRP.7/Add.1 propose que l'on remplace les paragraphes 42 à 50 du CRP.7, ce qui veut dire qu'on va devoir revenir aux recommandations qui figurent dans l'Add.1 et les analyser. En ce qui nous concerne, je ne pense pas que cela soit possible à cette session du Comité.

Nous avons un peu l'impression que nous trainons un petit peu la patte ici, et nous trainons un petit peu des pieds. J'avais l'impression que nous allions clore ce dossier cette année, nous nous étions donné un an de plus l'année dernière, d'accord, mais nous pensions que nous allions clore ce dossier cette année. Cela n'a pas l'air d'être le cas. C'est la raison pour laquelle je soulève cette question et je pose la question à tous les autres membres ici, qu'allons-nous faire de ce point de l'ordre du jour à la fin de cette semaine, lorsqu'on arrivera à vendredi ? Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. Avant de répondre à votre question, je vais donner la parole à la Belgique. La Belgique a la parole.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je me permets de prendre la parole juste pour expliquer un petit peu ce qui s'est passé en ce qui concerne le document CRP.7 depuis la dernière session du Comité, puisque la Belgique a participé aux discussions informelles qui se sont tenues sur la partie recommandations qui était proposée par le Brésil l'année passée.

Ce qui s'est passé, c'est qu'en marge du Comité, l'année passée, nous avons tenu une réunion informelle avec la délégation brésilienne et d'autres délégations qui étaient présentes. La Belgique s'est engagée, vis-à-vis de la délégation brésilienne, à communiquer un projet alternatif de recommandations, ce qu'elle a fait, je crois, en octobre 2009. Il y a eu peut-être quelques problèmes techniques qui ont fait que ce draft n'a pas circulé comme il aurait dû circuler. Toujours est-il que la délégation brésilienne l'a reçu cette année et donc en a tenu compte dans le matériel qu'elle a communiqué au secrétariat pour l'établissement du document CRP.7/Add.1. Donc, je me permets d'intervenir puisque, pour une partie substantielle, ce qui est repris en addendum 1 du document CRP.7 est la contribution de la Belgique

et d'autres États également, mais je dirais que nous avons peut-être été ceux qui ont répondu de manière peut-être la plus substantielle à la proposition brésilienne.

Pour moi, ma compréhension est qu'on a exactement suivi la procédure qui avait été décidée l'année passée, puisque l'année passée certaines délégations avaient un problème avec le draft qui était soumis par la délégation brésilienne, un problème de formulation, et donc nous avons travaillé de manière à améliorer ce draft et la délégation brésilienne nous a permis d'avoir un nouveau draft cette année. Nous sommes prêts à en discuter de manière informelle, mais notre vision des choses est que, effectivement, nous travaillons dans la perspective d'avoir un document qui soit adopté cette année. Donc je confirme à la délégation des États-Unis que c'est bien cette année que ma délégation souhaite adopter le draft tel qu'il est proposé et tel qu'il sera également retravaillé suite aux consultations que nous avons cette semaine. Merci.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la Belgique. Je vais maintenir des consultations avec le secrétariat et ensuite je vais répondre à votre question. La délégation brésilienne a demandé la parole. Elle va peut-être nous fournir des explications.

Mme R. DA FONSECA E SILVA (Brésil) [*interprétation de l'anglais*]: Oui, merci Monsieur le Président. Je remercie le représentant de la Belgique pour ses observations.

Effectivement, la délégation belge nous a adressé une contribution au mois d'octobre et ce document reflète beaucoup des observations qui ont été faites et des contributions. C'est en fait une réaction aux observations qui nous ont été faites aux contributions des différentes délégations de l'année dernière. Nous avons le plaisir et l'honneur de vous le présenter cette semaine.

Cependant, il est possible qu'il y ait eu des problèmes techniques dans la distribution de ce document. Nous aurions voulu en effet que celui-ci vous soit distribué avant. La mouture précédente de ce CRP.7, dans la mouture précédente figuraient les recommandations telles qu'elles avaient été présentées l'année dernière, autrement dit il n'y avait pas vraiment de modifications par rapport à la version de l'année dernière. Donc, voilà la nouvelle proposition et nous serons prêts à écouter les contributions, les observations que vous aurez à faire sur ce document demain matin, comme vous l'a indiqué le secrétariat. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie. Avez-vous besoin,

Mesdames et Messieurs, d'autres explications du secrétariat ou de la Présidence, de moi-même, ou est-ce que tout est clair maintenant ? Les États-Unis allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, là encore, je dois vous avouer que je ne sais pas comment on va traiter de la question. Nous sommes saisis du CRP.7 qui est censé représenter les résultats des débats de ces dernières années, y compris les débats de l'année dernière. Je ne crois pas me souvenir qu'il y ait eu des consultations dans l'intersession sur ce document. Nous l'avons examiné ce document CRP.7, il est assez conforme à ce que nous pensons, à ce que devrait être le contenu du rapport final.

Le problème c'est que l'addendum 1 semble prendre une autre direction parce qu'il y a toute une section, tout d'abord dans la première section, on a l'impression qu'on est dans une résolution de l'Assemblée générale avec une partie préambulaire ce qui préoccupe fortement ma délégation. Ensuite, les recommandations qui figurent dans les paragraphes 1 à 6. Certaines reprennent, c'est vrai, certaines recommandations qui étaient mentionnées dans le CRP.7 mais d'autres, en revanche, exigent autre chose des États. Par exemple, au paragraphe 5, nous demandons aux pays de tirer profit des capacités qu'offrent les satellites mais nous disons à cette fin, "les États devront garantir la pleine transparence des mécanismes, des procédures qui permettent aux pays d'avoir accès gratuitement ou au coût le plus faible". Je ne sais pas exactement d'où est-ce que c'est sorti. Je ne me souviens pas d'avoir entendu cela dans le débat.

J'ai bien peur que nous aurons à repartir de zéro, à recommencer à zéro. Je me demandais si les recommandations figurant dans cet add.1 ne pourraient pas être mises en conformité avec les recommandations qui figuraient dans le CRP.7. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Je remercie le représentant des États-Unis. Mesdames et Messieurs, en ce qui me concerne, la seule manière de résoudre le problème, c'est tout simplement de se réunir demain matin, de célébrer ces consultations officieuses, et de voir un petit peu, pour balayer tous ces malentendus. Après ces consultations, nous pourrions présenter ce rapport au Comité pour adoption.

Est-ce que vous êtes d'accord avec cette proposition ? Les États-Unis, allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Oui, bien sûr, nous sommes toujours prêts, Monsieur le Président, à prendre part à des

consultations officieuses. On va se réunir demain de 9 heures à 12 heures alors que la séance du Comité s'ouvre à 10 heures. Ce qui veut dire qu'il y a certaines délégations qui vont devoir se couper en deux ou qui vont devoir tout simplement décider si elles vont participer aux consultations officieuses ou à la séance du Comité. Or, lors de la séance du Comité, nous avons encore des questions importantes qui doivent être abordées.

Donc, on pourrait, je pense, débattre de cela pendant une heure et ensuite, voir un petit peu où est-ce que l'on va aller, parce que sinon ça ne sera pas possible.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Si vous arrivez à vous mettre d'accord en une demi-heure ou en une heure tant mieux, mais si vous avez besoin de davantage de temps, on peut toujours s'arranger. Je pense que le seul moyen de résoudre le problème c'est de se réunir demain matin en tout cas.

Le Royaume-Uni, allez-y, vous avez demandé la parole.

Mme L. KEYTE (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Une petite observation, est-ce que cet addendum 1, sa version électronique pourrait être rajoutée aux documents qui sont déjà à disposition en version électronique pour que nous puissions le faire parvenir à nos experts, parce que nous devons justement obtenir des réactions sur ce document. En ce qui me concerne, il me sera très difficile, sans parler des autres collègues dans la salle, qui ne sont pas sur le continent européen, d'obtenir des réactions de leur capitale sur ce document. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Très bien, nous allons prendre les mesures nécessaires au niveau du secrétariat pour ce faire. Bien, demain matin, consultations, les consultations s'ouvriront à 9 heures en salle M7. Je vous remercie.

Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour, lors de cette réunion, cette après-midi? Oui, le représentant de la Chine. Allez-y, Madame.

Mme KUN PAN (Chine) [*interprétation du chinois*]: Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions faire quelques observations de ce point 15 de l'ordre du jour, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, au cours de ces dernières années, la Chine a développé son infrastructure spatiale et ses applications spatiales, surtout pour ce qui est de l'acquisition et du renforcement des capacités d'acquisition de

données et également l'acquisition de données géographiques.

La Chine dispose maintenant de capacités accrues pour acquérir des informations géospatiales. Nous avons également plusieurs sources d'information. La Chine a également mis en opération des satellites de télédétection, des satellites d'observation terrestre, Beijing-1, les satellites de navigation expérimentaux, et également des petits satellites pour la surveillance de l'environnement et la surveillance des catastrophes. La nouvelle génération de satellites est en cours d'élaboration.

Des progrès ont été réalisés dans la construction et dans l'intégration des systèmes de télédétection. Les informations géospatiales et les applications géospatiales commencent maintenant à porter leurs fruits. Un certain nombre de systèmes d'information sont également en place et permettent, de cette façon d'obtenir des données fondamentales pour la surveillance de l'environnement, pour la planification et pour la gestion et pour la prise de décision.

Tout cela a eu un impact très important sur la gestion des ressources, sur la surveillance des catastrophes, sur l'évaluation des catastrophes, sur les prévisions concernant les récoltes également. Les industries géographiques sont maintenant de plus en plus importantes. Nous disposons d'une véritable infrastructure en la matière. Les services se développent de plus en plus et ces informations sont utilisées pour la planification et également pour certains services sociaux auprès des communautés.

L'industrie des satellites de navigation devient de plus en plus importante, le secteur est un secteur à croissance exponentielle et je dois dire que les avantages sont très importants pour toute la société, et nous avons également commencé à commercialiser ce type de satellites. Il y a de plus en plus d'industries qui se lancent dans le développement des technologies d'informations géographiques et cela signifie qu'il y a de plus en plus de sources d'informations.

Au cours des années à venir, les informations et les sources d'informations géospatiales deviendront de plus en plus importantes. La Chine a également réalisé des exercices de coopération pour ce qui est de l'acquisition des informations géospatiales et des applications géospatiales.

La Chine et le Brésil ont un satellite commun et je dois dire que les avantages d'un tel satellite sont certains. Et les données obtenues par ces satellites sont distribuées aux pays africains à titre gracieux.

Pour ce qui est des stations terrestres, nous avons des stations terrestres pour la surveillance de l'environnement et pour la gestion des catastrophes. Il existe une station de ce type en Afrique du Sud et en Thaïlande, et cela nous a permis d'obtenir des informations importantes. Le fait d'avoir accédé à la Charte internationale sur l'espace a permis à la Chine de mettre en place ses propres centres, de disposer de ses propres informations pour la surveillance des catastrophes, et d'échanger ces informations avec d'autres pays.

Monsieur le Président, la Terre s'est la maison de tous les citoyens du monde, et nous avons par conséquent une responsabilité partagée. Nous devons utiliser les données géospatiales pour le développement durable et pour ce faire nous avons besoin d'une véritable coopération internationale. La Chine est prête à travailler avec tous les pays du monde et est prête à participer à tous les exercices d'observation terrestre afin de pouvoir disposer de systèmes intégrés et afin de pouvoir arriver à un partage de données géospatiales. Cela est essentiel pour le développement et surtout pour le développement durable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? L'Allemagne, vous avez la parole.

M. T. PFANNE (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*] : Je souhaiterais parler de doublons qui pourraient exister avec la Commission des statistiques. Il y a eu une réunion à New York du 10 au 11 mai, réunion qui a été dirigée par le responsable de la vision des statistiques. De nombreux États membres et de nombreuses organisations non gouvernementales ont participé à cette réunion. Dans le cadre de cette réunion, on a discuté de la résolution 58 et de la résolution de l'ECOSOC concernant la cartographie et l'importance de la cartographie géographique. On a également discuté des infrastructures importantes et des infrastructures pour lesquelles des efforts concertés sont nécessaires.

Je voudrais attirer votre attention également sur une Directive de l'Union européenne, une Directive qui a eu des conséquences pratiques très claires. Il s'agit d'un cadre qui permet de travailler avec la politique environnementale et cette politique est essentielle. Cette directive est entrée en vigueur en mai 2007 et elle porte sur les infrastructures et sur les informations spatiales qui sont gérées par les 27 États membres de l'Union européenne.

Ce que je voulais dire par là, c'est qu'il y a un véritable effort qui est consacré parce que l'on souhaite comprendre exactement le type de données qui existent dans les différents pays. Cette directive porte sur 34 scènes de données différentes et revient également sur les différentes applications. Ce que l'on souhaite c'est que les infrastructures spatiales soient compatibles entre les différents États membres et que les données puissent être utilisées. Vous avez des États ayant des programmes spatiaux, des États qui n'ont pas véritablement de programmes spatiaux et ce qui est important c'est d'assurer une harmonisation et de mettre l'accent sur les activités pratiques. Cette directive exige que les pays adoptent des législations et des règles précises et ces règles portent sur des sujets précis comme par exemple le partage des informations, le partage des données, le recueil des données et ainsi de suite.

La Commission a insisté sur le fait que ces règles devaient être adoptées. Il y a un Comité Inspira qui a été mis en place. Le Comité est composé des représentants des États membres et est présidé par la Commission. Je pense par conséquent que vous avez là un exemple régional d'information géospatiale et de mécanisme que l'on a mis en place. Je pense que ce mécanisme peut tout à fait constituer un modèle. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Allemagne. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour ? Nous poursuivrons l'examen de ce point demain matin, après consultation.

Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais maintenant poursuivre l'examen du point 16, "Questions diverses". Cette après-midi, nous allons parler des points suivants : questions d'organisation et également la façon dont les positions des groupes régionaux sont reprises dans le rapport, et nous allons également parler du rôle futur du Comité. Il y a plusieurs délégations qui ont déjà fait savoir qu'elles souhaitaient s'exprimer au titre de ce point. Le Venezuela, vous avez la parole.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Avant de faire des observations au titre de ce point de l'ordre du jour, je souhaiterais présenter une motion d'ordre, une motion d'ordre que je présente avec tout le respect que je vous dois. Une motion d'ordre qui est tout à fait pertinente compte tenu du sujet qui est à l'étude. On est en train de parler ici de l'efficacité

et d'améliorer l'efficacité du COPUOS. On est en train de parler d'utiliser de la meilleure façon possible le temps qui nous est imparti. Aujourd'hui, nous avons commencé nos travaux à 15 h 25, et ce matin nous avons commencé après 10 h 15. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que nous avons perdu entre ce matin et cette après-midi, 45 minutes.

Pourquoi est-ce que je dis cela ? Je dis cela parce que lorsque nous avons commencé à discuter de cette question, trois délégations avaient demandé la parole et on n'a pas eu assez de temps pour discuter de toutes ces questions, et ce parce qu'il y avait d'autres points à l'ordre du jour.

Nous estimons, par conséquent, qu'il est très important d'avoir le temps de discuter des questions de fond. Il existe une différence entre les questions de fond et les exposés techniques. Surtout si l'on tient compte du fait que l'on a demandé au délégué du Japon d'intervenir dans l'après-midi parce qu'il y avait des questions de fond dont il fallait discuter. Donc, lorsque l'on parle d'efficacité, il faudrait commencer par augmenter l'efficacité au sein du COPUOS lui-même. On commence nos travaux à 15 h 25 parce que vous avez des délégations qui arrivent en retard, alors que vous avez des délégations qui étaient déjà assises avant 15 heures, et ces délégations ont dû attendre l'arrivée des autres délégations. Et après, on nous dit que nous n'avons pas assez de temps pour discuter des questions de fond.

Je voudrais par conséquent revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure. Il y avait trois délégations d'Amérique latine qui avaient demandé d'intervenir. On nous a dit qu'il n'était pas possible d'intervenir et qu'il fallait que nous abrégions nos interventions. On pourrait penser qu'il s'agit d'une discrimination. Je vous connais, Monsieur le Président, et je sais qu'il ne s'agit pas d'une discrimination, mais nous estimons qu'il faut mieux maîtriser les séances, mieux maîtriser nos travaux afin d'être véritablement efficaces.

Je voudrais également saisir cette occasion pour dire qu'il va nous falloir évaluer la situation pour ce qui est des exposés techniques. Je voudrais éviter tout malentendu et toute mauvaise interprétation. Les exposés techniques sont essentiels, mais il y a une espèce de tendance, il y a un grand nombre d'exposés techniques, il y en a de plus en plus, et il faut faire une sélection parce que la plupart des exposés techniques sont des exposés qui n'ont aucun lien avec les travaux du COPUOS, et cela signifie que nous perdons, encore une fois, du temps. Parce qu'il y a de nombreux exposés techniques et la plupart de ces exposés techniques sont en quelque sorte des campagnes de promotion de produits et de services. Alors que nous ici, au

sein du COPUOS, nous sommes ici pour travailler pour l'humanité, nous sommes ici pour discuter de programmes de coopération concernant l'utilisation des technologies spatiales pour le bien-être de l'humanité. Nous sommes ici pour travailler au service de l'humanité.

Je souhaitais intervenir un petit peu plus tôt, Monsieur le Président, mais j'ai respecté l'ordre du jour, c'est la raison pour laquelle j'interviens maintenant.

Maintenant, Monsieur le Président, je vais faire des observations sur le point 16 et je serai particulièrement concis. Notre délégation se félicite de toutes les initiatives qui ont été adoptées. Ces initiatives sont très importantes, parce que nous devons effectivement utiliser le temps qui nous est imparti de la meilleure façon possible. Cela dit, nous partageons également les inquiétudes qui ont été énoncées par la Chine. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit par la Chine parce que la Chine s'est exprimée très clairement ce matin.

Je souhaiterais juste revenir sur les propositions qui ont été faites. Je voudrais parler encore une fois des présentations et des exposés techniques. Parce qu'il y a une responsabilité du secrétariat, mais il y a également une autre responsabilité. On peut essayer de trouver le meilleur processus possible, mais il existe une véritable responsabilité qui incombe aux délégations. À plusieurs reprises, on nous a dit, vous ne disposez que de dix minutes, vous ne disposez que de cinq minutes. Voilà ce qu'on nous dit. Alors, effectivement, nous n'avons pas beaucoup de programmes de recherche, mais nous avons des activités et nous pourrions, pendant des heures, parler de nos activités. Mais nous respectons le temps qui nous est imparti. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous nous exprimons, nous énonçons uniquement les points saillants et nous nous exprimons pendant moins de dix minutes. Donc, il y a également une responsabilité de la part des délégations.

Le secrétariat pourrait également mesurer le temps et lorsque la délégation dépasse le temps qui lui est imparti, que le secrétariat le fasse savoir à la délégation. C'est la raison pour laquelle il est très important que les délégations assument leurs propres responsabilités. Nous pouvons améliorer les processus, nous pouvons améliorer les méthodes de travail, mais les délégations doivent respecter le temps qui leur est imparti, parce que si cela n'est pas fait, il nous sera très difficile de progresser.

Voilà ce que j'avais à dire, Monsieur le Président. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. Vous avez pu

tous constater que j'étais ici à 10 heures précises et à 15 heures précises également. Mais seul un tiers des délégations était dans la salle. C'est la raison pour laquelle il était impossible de travailler à nos travaux à l'heure prévue. J'ai même dû répéter des informations que j'avais déjà énoncées ce matin parce que certaines délégations étaient absentes.

Donc j'ai préféré commencer un petit peu plus tard et attendre que toutes les délégations soient présentes. Donc, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, nous devons commencer nos travaux à 10 heures le matin et à 15 heures l'après-midi. Je demande que les délégations fassent preuve d'une majeure discipline au moins au cours des deux derniers jours.

Il y a également une autre question qui se pose, question qui a été évoquée dans le cadre du point 16, "Questions diverses". Il faut que toutes les délégations puissent s'exprimer, et si nécessaire, des mesures seront prises.

Je donne maintenant la parole à la Colombie. Vous avez la parole.

M. C. ARÉVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je serai particulièrement concis parce que je me suis déjà exprimé à deux reprises sur la question des politiques spatiales des Nations Unies.

Je souhaiterais par conséquent saisir cette occasion pour remercier encore une fois au nom de ma délégation, remercier pour son appui constructif, pour les consultations également qui se sont réalisées en février, pour le document CRP.2, et pour l'appui reçu à New York par les différentes délégations, ce qui a permis d'inclure dans la résolution un mandat précis.

Au titre du point 14, j'ai indiqué que suite à ces consultations nous avons eu le sentiment que l'on souhaitait que cette question continue d'être développée. Il y a une proposition qui a été faite en ce sens, proposition qui voudrait que l'on continue à discuter de cette question au sein du COPUOS l'année prochaine. Il pourrait y avoir encore des consultations sur cette question dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique.

Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué ici que plusieurs délégations souhaiteraient que l'on accorde beaucoup plus de priorités à cette question. Cela nous permettrait de disposer d'une plateforme et d'une véritable analyse, car il ne faut pas que cette question soit considérée comme étant une question marginale. Il faudrait peut-être faire en sorte que cette question soit une question qui fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour précis. Donc, on aurait comme point "Activités futures ou rôle futur du Comité". Il ne faut pas discuter de ces questions

au titre du point "Divers". Il faut que ces questions fassent l'objet d'un point de l'ordre du jour précis. C'est une question qui a été proposée par plusieurs délégations.

Par conséquent, Monsieur le Président, je voudrais vous demander de demander aux différentes délégations ce qu'elles pensent de cette proposition. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer ? L'Italie, la République tchèque et les États-Unis et le Mexique.

Mme A. PASTORELLI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation italienne souhaiterait appuyer toute proposition qui permettrait d'améliorer l'efficacité de nos travaux. Notre délégation est prête à travailler avec les autres États membres afin que les débats au sein des deux Sous-Comités et au sein du COPUOS soient plus efficaces.

À cet égard, nous souhaiterions dire à toutes les délégations que l'on pourrait tout à fait officialiser un groupe de travail qui présenterait un projet et des propositions concernant les méthodes de travail et l'organisation des travaux du COPUOS. Ce projet serait présenté après à toutes les délégations. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La République tchèque, Pr Kopal, vous avez la parole.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais commencer par une observation. Je me rappelle ce qui s'est passé au cours des différentes sessions du Comité et du Sous-Comité, et j'ai comparé un petit peu la situation et j'ai essayé de voir ce qui se faisait auparavant et ce qui se fait maintenant.

Je dois dire qu'il y a eu une évolution, il y a eu une modification au cours de ces dernières années. Il y a beaucoup trop d'exposés techniques, beaucoup trop de rapports qui portent sur les activités nationales, sur les projets, et ainsi de suite, et nous n'avons plus assez de temps pour négocier. Vous vous rappellerez qu'auparavant c'était les Sous-Comités qui travaillaient sur la question et parfois il n'était pas possible au Sous-Comité d'arrêter une conclusion et le débat se poursuivait pendant le Comité plénier, et parfois il s'agissait de consultations informelles. Il y avait également des réunions de groupes de travail, donc les groupes de travail nous ont aidés, certes. Pendant le Comité

plénier, parfois il était possible d'arrêter des conclusions.

Voilà ce que je souhaitais dire, Monsieur le Président. Peut-être qu'il faudrait en revenir à notre bonne vieille pratique et limiter des déclarations qui ne portent que sur des activités nationales.

Pour ce qui est des exposés techniques, je pense effectivement qu'il faudrait qu'il existe un nombre précis d'exposés techniques pendant les sessions du COPUOS et pendant les Sous-Comités. Premier arrivé premier servi. Il faut qu'il existe également un équilibre. Les exposés devraient être bien élaborés. Je pense que l'on pourrait limiter également le temps imparti pour les exposés techniques. Au lieu de 30 minutes, on pourrait prévoir 15 minutes, parce que ce n'est pas véritablement la peine d'entrer dans les détails. Cela n'est pas véritablement essentiel. Ce qui est important c'est de savoir quels ont été les résultats obtenus, quelles ont été les conclusions et je pense que le tout peut se résumer en 15 minutes.

Je souhaiterais également souscrire à ce que vous avez dit ce matin. Ce matin, vous avez lancé un appel et vous avez appelé à plus de rigueur. Donc, une rigueur pour ce qui est des trois heures qui nous sont imparties, mais parfois il est très difficile d'arriver à l'heure en séance, parce que vous participez également à des consultations bilatérales ou autres, à l'extérieur de la salle de conférence. Surtout pour ce qui est de la présentation des déclarations. Cette semaine il y avait encore des déclarations concernant le débat général, et c'est la deuxième semaine de nos travaux. Il n'est pas possible de procéder de cette façon. On avait prévu deux jours pour le débat général. C'est ce qui était prévu dans le calendrier indicatif, et ces deux jours devraient être suffisants. Bien sûr, si nécessaire, on peut prévoir deux jours et demi ou trois jours, mais on ne peut pas permettre aux délégations de s'exprimer au titre du débat général au cours de la deuxième semaine. C'est beaucoup trop.

Je voudrais également remercier pour la publication de l'ordre du jour provisoire, remercier le secrétariat. Ce document est très utile et je remercie également le secrétariat pour le calendrier indicatif. Comme cela a été rappelé ce matin par une délégation, il est très important d'être saisi du calendrier indicatif. J'ai vérifié par exemple ce qui était prévu pour aujourd'hui, et ce sont effectivement les points que nous sommes en train de discuter ici. Donc, nous avons respecté ce qui figurait dans le calendrier indicatif.

J'ai également écouté avec attention ce qui a été dit ce matin et cette après-midi par les différentes délégations, et effectivement certaines

suggestions sont très utiles, d'autres le sont un petit peu moins. Par exemple, j'ai bien peur que si un certain nombre de délégations ne viennent au COPUOS que pour deux ou trois jours, j'ai bien peur que cela risque de poser problème. Parce que si vous souhaitez que vos experts participent à l'examen de tel ou tel point, tel ou tel jour, cela signifie qu'il pourrait y avoir un manque de continuité et là il y a danger de fragmentation.

Je voudrais également faire une dernière observation. Je suis tout à fait d'accord avec les propositions faites par le Sous-Comité scientifique et technique. Nous pouvons tout à fait utiliser ces mêmes propositions pour le Sous-Comité juridique et pour le COPUOS. Je suis également d'accord avec ce qui a été dit. Il faut annuler les demandes de comptes-rendus non édités, parce que pour tout vous dire, je ne les utilise jamais et c'est un exercice très onéreux, et je ne les utilise pas parce que ce n'est pas précis comme document, et personne ne sait si telle ou telle chose a véritablement été dite. Donc, pourquoi avoir un document aussi onéreux. Mais j'insisterai par contre sur la bonne tenue des rapports qui doivent être concis, précis et qui doivent être exhaustifs. C'est d'ailleurs la situation aujourd'hui. Parce qu'il ne peut y avoir de limitation pour ce qui est des rapports. Je pense que le rapport actuel de 30 pages et plus est suffisant. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie. Je remercie le Pr Kopal au nom de la République tchèque. Merci pour ces observations toujours très judicieuses étant donné votre vaste expérience au niveau du CUPEA.

J'encourage les délégations ici présentes à faire des propositions similaires. Si vous êtes d'accord avec les propositions qui seront faites ici, nous prendrons des mesures pour tout changer l'année prochaine.

La parole va maintenant au représentant des États-Unis. Les États-Unis ont la parole.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à nouveau à exprimer notre reconnaissance au secrétariat qui a préparé ce document officieux, ce non-papier n°1 dans lequel figure toute une série de recommandations pour améliorer nos méthodes de travail.

Ensuite, je pense que les orateurs qui m'ont précédé dans l'usage de la parole ont fait des observations tout à fait judicieuses, insister de faire preuve d'une certaine discipline, arriver à l'heure, commencer à l'heure, limiter la durée des interventions. Je pense que ce serait une mesure

extrêmement efficace pour utiliser notre temps de manière plus judicieuse.

Ensuite, pour ce qui est des exposés techniques, je pense qu'effectivement il faut quand même maintenir un équilibre. Il faut quand même qu'on ait le temps d'examiner les questions de fond autrement dit, c'est vrai qu'il faut continuer de dynamiser le travail du Comité et des Sous-Comités, il est bon d'écouter ce qu'ont à dire les experts qui ne sont pas forcément des membres de la délégation. Je pense que les exposés qui ont été faits ici sont riches, la présence d'experts qui viennent ici à Vienne pour participer à nos travaux, cela permet d'exposer les délégués ici présents à des gens que l'on ne côtoierait pas forcément, et cela permet également de donner une plus grande visibilité à notre Comité au niveau de la communauté de l'espace.

Donc, ces exposés sont importants mais je pense qu'il faut quand même également faire preuve de discipline. Donc, maintenir un équilibre entre nos différents besoins mais il ne faut pas non plus envoyer le message à ceux qui sont venus à Vienne pour faire un exposé et leur transmettre un message équivoque, à savoir qu'ils ne sont pas les bienvenus ici, ce qui n'est pas le cas.

Ensuite, je tiens à faire une suggestion très concrète quant à l'utilisation plus judicieuse du temps. Nous avons une liste des orateurs. Celle-ci a pour but de permettre aux délégations d'avoir une idée de quand ils prendront la parole, et cela permet également au Président de savoir qui veut parler au titre de quel point de l'ordre du jour. Le problème c'est que cette liste des orateurs est également là, en théorie en tout cas, pour limiter le nombre d'interventions des délégations au titre d'un point. Alors, vous n'intervenez qu'une fois au titre de chaque point de l'ordre du jour, à moins qu'il y ait droit de réponse ou motion d'ordre. Mais, en tout cas, il y a des délégations, et je pense que vous en avez été les témoins ici, il y a des délégations qui ont pris la parole plusieurs fois au titre du même point de l'ordre du jour et qui consomment beaucoup beaucoup de temps.

Donc, si on doit prendre des mesures, on pourrait bien sûr commencer à l'heure, limiter la durée des interventions, mais je pense que limiter le nombre d'interventions d'une même délégation au titre d'un point de l'ordre du jour, devrait également figurer sur la liste des mesures à prendre, surtout si cette délégation a, comme je l'ai dit, déjà pris la parole au titre de ce point de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-

Unis. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Mexique. Le Mexique a la parole.

M. S. CAMACHO LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais tenter d'être bref, Monsieur le Président. Je vais revenir sur les points dont nous sommes saisis et sur lesquels nous sommes en train de nous prononcer. Je vais essayer de m'efforcer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

Ma délégation, sachez-le, Monsieur le Président, est tout à fait d'accord. En effet, nous devrions essayer de rationaliser, d'optimiser, l'usage que nous faisons du temps qui nous est imparti. Ceci étant dit, plusieurs propositions ont été faites ici, des propositions qui vont parfois dans des directions différentes voire contraires.

Je tiens à lancer ici un appel. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à réfléchir aux conséquences que pourrait avoir la prise d'une décision ou d'une autre décision. Aller dans une direction pourrait avoir des conséquences, aller dans l'autre également. Si nous ouvrons des points de l'ordre du jour, par exemple, les uns après les autres, ma délégation est d'avis que cela permettrait de maintenir un certain ordre dans l'examen des questions, de savoir exactement où nous en sommes et quel point nous sommes en train de traiter.

Cependant, comme vous l'avez dit ce matin, cela pourrait avoir également une autre conséquence. Si nous n'avons pas prévu d'ouvrir davantage de points, une fois que les orateurs auront pris la parole sur un point X de l'ordre du jour, dans ce cas-là, nous ne pourrions plus utiliser le temps restant. Pourquoi ? Pourquoi est-ce que nous avons plusieurs points qui sont ouverts en même temps ? C'est parce tout simplement cette question avait déjà été examinée par le Comité et le Comité avait décidé qu'il serait plus judicieux, une fois qu'il n'y aurait plus d'orateurs sur une question, il serait possible d'ouvrir l'examen d'un autre point de l'ordre du jour.

Donc, je vous encourage à réfléchir un peu aux conséquences des décisions qui seront prises quelles qu'elles soient.

Nous sommes d'avis, en outre, que les exposés techniques ou les présentations techniques sont précieux, non seulement les experts qui viennent ici à Vienne et qui émanent de pays différents sont brillants, mais cela permet également à nos délégations, à nous tous et toutes qui ne participeront pas forcément aux conférences techniques en la matière, de nous sensibiliser et de nous informer de ce qui est fait dans ces conférences en matière d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

La question des rapports et du coût de ces rapports. Lorsqu'on disposait de rapports verbatim, cela coûtait à peu près 300 000 dollars. Nous avons décidé par la suite, étant donné la différence de coût, 30 000 dollars pour les rapports dont nous disposons aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle il avait été décidé d'utiliser ces comptes-rendus non corrigés. Si nous avons besoin de davantage d'informations, vous savez qu'au niveau du rapport il y a toujours une certaine pression au niveau de l'organisation, au niveau du secrétariat pour que les rapports soient plus courts, je pense que nous avons à la fois à y perdre et à y gagner. Ma délégation pourrait travailler sur la base de ces deux options, quelle que soit la formule qui sera choisie. Mais là encore, je vous encourage à réfléchir aux conséquences de la décision qui sera prise.

Enfin, Monsieur le Président, nous tenions tout simplement à appuyer la proposition qui a été faite par la délégation de la Colombie, étant donné qu'au cours des interventions qui ont été faites, ont été mentionnés des éléments qui devraient être repris. Peut-être effectivement, la proposition de la Colombie pourrait être reprise. Nous encourageons la Colombie à faire une proposition. C'est vrai que, peut-être, comme l'a dit l'Ambassadeur de la Colombie, il faudrait peut-être effectivement sortir cette question du point "Questions diverses", cela nous permettrait peut-être de clore cette question et d'examiner le document sur lequel nous planchons depuis plus d'un an et qui est encore un document officieux. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Mexique. L'orateur suivant sur ma liste est la Belgique. Monsieur, allez-y.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je peux me rallier à énormément de choses qui ont été dites par les intervenants précédents sur ce point, en particulier à ce qui a été dit par la voix éminente du Pr Kopal au nom de la République tchèque. J'en profite d'ailleurs pour présenter les excuses de ma délégation pour la réouverture du point "Débat général", puisque nous étions parmi les délégations qui l'avaient demandé, et c'est à titre tout à fait exceptionnel étant donné que la raison était le fait que notre ambassadeur ne déposait ses lettres de créance que le vendredi précédent. Mais ça n'arrivera plus, nous y veillerons.

Juste une petite chose, sur la discipline, je crois que ce n'est pas nouveau, on a toujours eu des débuts d'après-midi qui sont peut-être un peu plus lents que les débuts de matinée. C'est vrai que pour parler, il faut un minimum de silence, il faut un minimum d'ordre et ça c'est dans les mains du Président, évidemment.

Maintenant, ce que je pourrais vous exhorter à faire, Monsieur le Président, c'est de ne peut-être pas attendre que toutes les délégations soient présentes. Comme on l'a dit, il y a des réunions qui se tiennent sur le temps de midi, elles ne sont pas nécessairement terminées, et donc, je crois que certaines délégations font un choix entre être à l'heure ou poursuivre une réunion qui porte ses fruits. Ce n'est pas pour cela que toutes les autres doivent attendre, et je comprends tout à fait ce qui a été dit par la délégation du Venezuela sur le fait qu'il n'est pas normal que des délégations qui sont ponctuelles doivent pâtir du retard qui ne leur est pas imputable. Mais cela, évidemment, c'est à votre discrétion, Monsieur le Président.

Je voudrais également revenir sur ce qui a été dit par M. Camacho du Mexique, sur la nécessité de bien prendre en compte les conséquences des décisions que nous pourrions prendre sur ce point. Il ne faut pas oublier que dans l'état actuel, la session du COPUOS inclut un week-end. Le fait qu'elle inclut un week-end signifie que pour certaines délégations il y a un choix à faire entre la première et la deuxième semaine. Donc, évidemment, ce choix ne doit pas non plus paralyser le Comité, mais nous raisonnons sur la base de deux semaines, en tout cas d'une semaine et demi, incluant un week-end, il est normal que certaines délégations ne puissent pas être là l'une des deux semaines, et donc qu'il y ait besoin d'un minimum de flexibilité. Je ne dis pas que c'est pour ça qu'il faut laisser des points trainer à l'ordre du jour, mais je crois qu'il faut quand même se ménager un tout petit peu de flexibilité tant qu'on a ce modèle de session sur deux semaines.

Tout à fait d'accord pour limiter le nombre de présentations techniques et le temps qui leur est imparti. Je suis évidemment tout à fait convaincu que ces présentations sont de très grande qualité et ont beaucoup d'intérêt pour le COPUOS. Peut-être qu'une solution serait de les regrouper à un moment de la session et ne pas les avoir durant toute la session avec parfois un effet indésirable, c'est-à-dire qu'elles tombent au milieu d'une discussion ou entre deux points où une discussion est nécessaire, et donc qu'elles cassent un petit peu le rythme. Donc, on pourrait imaginer d'avoir deux jours où l'ensemble des présentations techniques aurait lieu et ensuite on passe à un régime plus de discussions et de débats.

Enfin, je voudrais me rallier à ce qui a été dit par les États-Unis qui ont demandé, finalement si j'ai bien compris, qu'on tienne compte des instruments existants, je pense au journal, au calendrier indicatif. C'est tout à fait vrai. Ces instruments sont à notre disposition et avant de

réformer, il serait peut-être bon d'utiliser ce qui existe.

Sur le point de limiter le nombre d'interventions par délégation et par item de l'agenda, là j'ai quand même des doutes parce qu'il faut avoir la possibilité de répondre à d'autres délégations. Ce n'est pas parce qu'on fait une intervention qu'il n'y a pas des choses à ajouter en fonction de ce qui est dit par d'autres délégations. Donc, la philosophie du COPUOS c'est aussi d'avoir des discussions, pas d'avoir uniquement des déclarations unilatérales qui finalement ne prennent pas de perspective dans la suite d'un débat. Donc, là-dessus, je voudrais quand même aussi qu'on garde la possibilité pour les délégations de réagir à ce qui est dit tout en limitant évidemment leur temps, ce que je vais essayer de faire dès à présent.

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Belgique pour son intervention. À la lumière de la proposition faite par les États-Unis, on peut limiter les déclarations mais pas les observations et les questions qui sont posées par la suite, ou les réactions.

L'orateur suivant sur ma liste, dernier orateur au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la Slovaquie. Allez-y, Madame.

Mme H. KOVACOVA (Slovaquie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la Slovaquie appuie pleinement le non-papier qui a été présenté par le secrétariat. Nous sommes prêts à coopérer avec les délégations ici présentes sur ce document et nous espérons, l'année prochaine en 2011, nous serons en mesure d'arriver à des résultats positifs, comme l'a dit le délégué des États-Unis, pour redynamiser les travaux du CUPEA et de ses Sous-Comités et notamment pour ce qui est des questions d'organisation, pour améliorer l'efficacité du Comité. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci à la représentante de la Slovaquie. Nous continuerons l'examen de ce non-papier demain matin, lorsque le secrétariat fera la synthèse des propositions qui ont été faites et nous vous présenterons cette synthèse.

Nous voudrions maintenant passer au non-papier n°2. Il s'agit de la terminologie. La Colombie, allez-y.

M. C. ARÉVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. J'avais une question à poser. C'est très simple. J'ai déjà demandé deux fois déjà. Quand est-ce que vous allez soumettre à la salle la

proposition de la Colombie sur la base des arguments que j'ai avancés, pour savoir un petit peu tout simplement si elle va être présentée cette après-midi ou pas. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, M. le représentant de la Colombie. Comme nous l'avons dit au début, nous allons tout d'abord commencer par aborder les questions d'organisation, le non-papier n°2 relève des questions d'organisation, et ensuite, nous examinerons votre proposition au titre des "Questions diverses".

Les États-Unis, vous voulez intervenir ? Allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Veuillez éclairer ma lanterne, s'il vous plaît. Ma proposition, si le secrétariat va nous présenter des propositions là-dessus, j'ai expliqué que chaque délégation, une délégation devait s'exprimer une fois sur chaque point de l'ordre du jour, à moins bien sûr qu'il y ait une demande d'éclaircissement ou une question qui fasse que celle-ci a à reprendre la parole. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. Le document officiel sur le langage à utiliser dans les rapports du Comité et de ses organes subsidiaires, le langage utilisé pour refléter les vues et la participation des groupes régionaux. Y a-t-il des observations sur ce non-papier ou sur ce document officiel n°2 ?

Je vous rappelle que vous avez demandé à ce que cette question soit examinée. Je repose la question. Y a-t-il des observations ? Bien sûr, peut-être que certaines délégations ne savaient pas ce qui avait été dit lors de la vingt-et-unième session du Comité. Vous avez maintenant un historique de la situation. L'Équateur, vous avez demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. J. ROSENBERG (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup, Monsieur le Président. C'est une question dont on a commencé à parler au niveau des deux Sous-Comités lors de réunions précédentes. Nous avons décidé de ne pas nous prononcer lors de ces réunions, de ne pas prendre une décision sur la question, mais d'attendre tout simplement la réunion du Comité plénier.

Nous pensons que c'est une question d'un abord facile. Je fais partie d'un groupe de pays qui se réunit lors de chaque session et qui, collectivement, adopte et donne lecture d'une déclaration qui reflète la position, l'opinion de la région sur la question. Nous pensons que, comme c'est d'ailleurs le cas dans d'autres forums ou dans

d'autres fora des Nations Unies, ce point de vue doit être reflété dans le rapport final de la réunion.

Nous tenons à remercier le secrétariat pour nous avoir présenté l'historique de la question et nous pensons que c'est tout à fait possible. Donc, très simplement, nous espérons que les délégations ici présentes seront d'accord pour procéder de cette manière à l'avenir. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de l'Équateur. Le Venezuela, allez-y Monsieur.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Bien sûr, nous aussi nous voulons souscrire à ce qui a été dit par la délégation de l'Équateur. Nous tenons à souligner cependant certains aspects importants. En effet, n'oubliez pas que dans le cadre du système des Nations Unies les groupes régionaux jouent un rôle important dans tous les processus de prise de décision, organisation des travaux, etc. etc.

Étant donné ce rôle que jouent les groupes régionaux, notre groupe régional pour renforcer son processus d'intégration, la position de ce groupe régional, son nom, le nom de ce groupe doit être mentionné dans le rapport. Il faut parler du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cela donnera un nouvel élan aux plans, aux projets que nos pays sont en train de mener à bien. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

Les États-Unis d'Amérique, allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, nous nous félicitons des efforts qui ont été déployés par le secrétariat pour préparer ce non-papier ou ce document officieux n°2, portant sur le langage utilisé dans les rapports du Comité et ses organes subsidiaires, le langage utilisé pour refléter les vues et la participation des groupes régionaux.

Comme c'est dit dans le premier paragraphe, le Comité, sur la base d'une recommandation faite par le Sous-Comité juridique, a décidé, lors de sa vingt-et-unième session, d'utiliser certains termes pour refléter les vues exprimées par les États au cours des délibérations du Comité plénier et de ses Sous-Comités.

Nous pensons que cette approche est tout à fait utile et importante. Elle est tout aussi pertinente aujourd'hui que lors de la vingt-et-unième session

parce que le Comité travaille sur la base du consensus. Utiliser des termes comme "*the majority*", la majorité, ou certaines délégations ou quelques délégations, un nombre de délégations", ne reflétaient pas justement le consensus mais bien plutôt son contraire. "Certaines délégations ont exprimé l'avis que", "L'avis a été exprimé que", me semble plus judicieux.

Ma délégation est quelque peu préoccupée par le fait de mettre en exergue certaines opinions, certaines vues exprimées par certains groupes régionaux, parce qu'on a l'impression qu'on est en train de chercher à leur donner une plus grande importance que les vues ou les opinions d'autres pays. Nous ne pensons pas que cela rende service au Comité. Nous pensons que toutes les opinions qui sont exprimées ici sont importantes, ont la même importance, que nous soyons d'accord avec l'esprit de la déclaration qui est faite ou pas.

Nous ne pensons pas que le fait de mentionner le nom d'un groupe régional soit très judicieux. Nous pensons que cela déséquilibre, pour ainsi dire, cet équilibre fragile de l'égalité entre l'importance des différentes délégations. C'est vrai que c'est la prérogative des différents groupes régionaux mais je pense que nous fonctionnons tous de manière différente et je ne pense pas que cette approche doive s'appliquer à tous les groupes régionaux. Peut-être y a-t-il une autre manière de refléter qu'un groupe régional a exprimé un avis X ou Y. Il y a peut-être une manière de le traiter dans le rapport.

Je pense que de manière générale nous devrions nous en tenir à la terminologie, à la procédure terminologique arrêtée lors de la vingt-et-unième session du Comité. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant des États-Unis. La Bolivie a demandé la parole. Allez-y, Monsieur.

M. P. MARCA PACO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Merci également au secrétariat d'avoir fait l'historique de la question, cela remet un petit peu les choses dans leur contexte, cela précise un petit peu l'historique de la question, un petit peu le traitement qui a été fait de la question par le Comité et le Sous-Comité, puisqu'il s'agit ici de refléter les opinions des délégations qui participent à ces trois organes, le Comité plénier et les deux Sous-Comités.

Ma délégation tient cependant à faire remarquer, Monsieur le Président, que ce *modus operandi* n'est pas non plus un must. Il reflète en fait un accord auquel nous sommes parvenus lors de la vingt-et-unième session du Comité. Peut-être à

l'époque, parce que la vingt-et-unième session du Comité ça commence à dater, 1978, mine de rien. À l'époque, peut-être les groupes régionaux comme le GRULAC par exemple, ne pesaient pas aussi lourd dans la balance. C'est la raison pour laquelle, peut-être on a choisi de parler de certaines délégations ou quelques délégations.

Mais si on lit ce document, notamment l'historique de la question, on se rend compte qu'ultérieurement, il est clair qu'en 2005, c'est cette session qui est mise en exergue ici dans le deuxième paragraphe, quarante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, le GRULAC, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a prononcé une déclaration qui a été prononcée par l'Ambassadeur de la Bolivie de l'époque, le Président du GRULAC à l'époque, et c'est la procédure qui était utilisée à l'époque qui a été utilisée pour refléter ses propos.

Je vais faire référence à quelque chose qui n'est pas dans le document du secrétariat, mais j'ai pu trouver cela dans les archives de ma mission permanente. Une session qui n'est pas mentionnée ici, il s'agit de la quarante-huitième session du Comité plénier. La Bolivie, là encore à la tête du GRULAC, a fait une déclaration sur les questions qui figuraient à l'ordre du jour de cette session. Je ne sais pas si les questions qui ont été soulevées dans cette intervention ont été reprises ou pas, sachez qu'il y a eu une déclaration au nom du GRULAC.

Sur la base de ces deux exemples de la Bolivie, une intervention au niveau du Sous-Comité scientifique et technique et une intervention au nom du GRULAC lors de la quarante-huitième session du Comité plénier, dans le Sous-Comité juridique je pense qu'il y a eu également une déclaration, parce qu'à cette époque de janvier à juillet 2005, la Bolivie a occupé la Présidence, il faudrait aller chercher dans les archives, écouter les bandes, écouter les sessions du Sous-Comité pour voir qui avait pris la parole et comment on avait repris ça dans le rapport.

Sur la base de ce qui est mentionné ici et sur la base de ce que je viens de vous expliquer, notre session du Comité devrait accepter, comme l'a dit le GRULAC lors de cette session, que lorsqu'on fera référence au groupe des pays du GRULAC, que l'on parle du GRULAC, "Le GRULAC a proposé, a été d'avis que, ou a dit la chose suivante au nom de ces pays". C'est ce que vous a demandé le Costa Rica au nom du GRULAC puisqu'il occupe la Présidence. Je le fais, en ce qui me concerne, au nom de mon pays, au nom de la Bolivie, étant donné ces deux éléments, étant donné les deux déclarations de la Bolivie.

Je voudrais conclure, Monsieur le Président, en réitérant ici que ce Comité devrait accepter la proposition du GRULAC. Lorsque le GRULAC demande, lorsque le GRULAC souhaite que son nom soit mentionné dans les rapports du Comité et dans les rapports du Sous-Comité, il faut que cette proposition soit respectée car il faut que dans les rapports on parle du GRULAC véritablement. Je pense que cela est tout à fait acceptable comme proposition. Parce que si l'on dit plusieurs délégations, on ne sait pas s'il s'agit d'une délégation, de deux délégations ou de trois délégations. Alors que le GRULAC cela signifie tout un groupe de pays, donc cela signifie que c'est la position d'un groupe qui doit être reflétée.

Voilà quelle est la demande de mon pays. Voilà quelle est la proposition qui a été faite par le GRULAC, et je voudrais que le COPUOS accepte cette proposition et accepte ma demande. Pour ce qui est des autres pays, pour ce qui est des autres régions, elles peuvent également présenter une demande identique et souhaiter que la position de leurs groupes respectifs soit reflétée en tant que telle dans les rapports.

Je voudrais également rappeler qu'il y a eu un changement de présidence, présidence du COPUOS et présidence des Sous-Comités et lorsque le secrétariat s'adresse aux groupes régionaux, le secrétariat s'adresse par exemple au GRULAC et demande au GRULAC de s'exprimer sur telle ou telle question. Si vous avez un groupe qui s'exprime sur demande du secrétariat, sur telle ou telle question, il faut que dans le rapport on indique très clairement tel groupe, en l'occurrence le GRULAC, a dit telle ou telle chose sur tel ou tel point de l'ordre du jour. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Bolivie. La Colombie.

M. R. J. SERRANO CADENA (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je ne peux que souscrire à ce qui vient d'être dit par mes collègues d'Équateur, de Bolivie et du Venezuela. Ils ont fait des déclarations très claires. Je vais par conséquent être particulièrement concis.

Pour ma délégation, Monsieur le Président, cette question ne devrait même pas être débattue ici au sein du Comité et aucune décision ne devrait être prise à ce sujet, parce que, Monsieur le Président, lorsque l'on parle de rapport, le rapport a pour objectif de refléter ce qui a été dit pendant le débat, le débat du Comité et le débat des Sous-Comités. De toutes les façons, c'est ce qui se fait partout, dans toutes les enceintes multilatérales. Vous avez

un rapport et le rapport reflète ce qui a été dit lors des débats. Donc, vous avez un rapport qui énonce ce qui a été dit et un rapport qui reprend les recommandations et les décisions qui sont prises dans les différentes enceintes. Mais lorsque vous avez une déclaration qui est lue par le Président du GRULAC il s'agit d'un fait et c'est ce fait qui doit être reflété dans le rapport, ni plus ni moins. Nous ne sommes pas ici en train de demander qu'une décision soit prise à ce sujet. Encore une fois, il s'agit d'un fait et ce fait doit être reflété dans le rapport.

Nous souhaitons que dans le rapport on énonce très clairement ce qui a été dit par notre groupe, parce que les groupes régionaux c'est une réalité dans toutes les enceintes multilatérales, comme cela a été rappelé à juste titre par la Bolivie. Et même le Bureau, le Bureau est élu après consultation au sein des groupes régionaux. Chaque groupe régional présente son candidat pour le Bureau. Après cette question est évoquée dans le cadre du Comité et c'est le Comité qui arrête une décision.

Par conséquent, Monsieur le Président, il faut se rappeler que ce Comité est un comité qui relève de l'Assemblée générale. Ce Comité doit respecter les procédures suivies au sein de l'Assemblée générale.

Par conséquent, Monsieur le Président, je souhaiterais que l'on dispose d'une norme de procédure très claire de l'Assemblée générale. Quelle est la norme qui empêche un groupe régional de voir son nom reflété dans un rapport ? Est-ce qu'il existe une norme ? Si oui, est-ce que vous pourriez nous la présenter ? Parce que le groupe régional s'est exprimé, il faut par conséquent que ce fait soit reflété dans le rapport. Si le groupe régional décide de se prononcer sur un point précis de l'ordre du jour, cela a des implications politiques précises. C'est la raison pour laquelle nous insistons et nous souhaitons que cela soit reflété dans le rapport.

Je répète, Monsieur le Président, nous ne sommes pas ici en train de demander qu'une décision soit prise. Nous ne sommes pas ici en train de demander que l'on débattre de la question. Nous souhaitons tout simplement que le rapport reflète un fait, tout simplement, et le fait est que le groupe régional s'est exprimé, a fait une déclaration au nom du groupe, et nous souhaitons que dans le rapport on indique "le GRULAC a dit ceci et cela". Dans le cas précis, c'est le Costa Rica qui s'exprime au nom du GRULAC, donc il faut que ce fait soit reflété très clairement dans le rapport. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Colombie pour ces observations. Lorsque vous avez des pays qui font des déclarations sur tel ou tel point de l'ordre du jour, cela est reflété dans le rapport, il est dit que ce pays ou ce groupe de pays a fait telle ou telle déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour. Et après, pour ce qui est des débats et des discussions, il faut suivre les procédures adoptées lors de la vingt-et-unième session. Lorsque nous essayons de dégager un consensus, et parfois cela n'est pas facile, parfois il est difficile de dire tel ou tel pays, telle ou telle région. Mais encore une fois, c'est au Comité d'en décider.

Je donne la parole à la Chine.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. La question qui est à l'étude est une question de terminologie. Ce n'est pas une question de procédure. S'il s'agit d'une question de procédure, nous pouvons faire preuve de souplesse, mais malheureusement, c'est une question qui a été soulevée à plusieurs reprises au sein des deux Sous-Comités.

Je pense, par conséquent, qu'une décision doit maintenant être arrêtée. Il faut régler le problème, sinon à chaque fois nous rediscuterons de cette même question ici et au sein des deux Sous-Comités.

Monsieur le Président, si nous discutons des questions de terminologie, il faut se rappeler qu'un traitement équitable n'a pas été accordé à toutes les délégations et parfois il y a déséquilibre entre ce groupe et d'autres délégations. Si vous avez un groupe qui s'exprime en tant que groupe, il est logique que cela soit indiqué clairement dans le rapport. De toutes les façons, cela ne signifie pas que ce groupe aura des avantages par rapport à d'autres États. Donc, il faut éviter une surinterprétation de ce qui figure dans le rapport.

Effectivement, il existe des règles qui ont été énoncées lors de la vingt-et-unième session du Comité, mais encore une fois, il s'agit de règles qui ont été énoncées en 1978, cela fait des années. Si nous sommes prêts, nous pouvons modifier les règles, le moment est venu pour le faire, si nous souhaitons le faire. Donc, le Comité travaille toujours sur la base du consensus, mais je pense que le fait de dire, un certain groupe a dit cela, je ne pense pas que cela va à l'encontre du consensus. Parce qu'il y a un lien entre les questions de terminologie et les questions de procédure. Je pense qu'il faut faire preuve d'honnêteté. Quel est le véritable problème ici ? J'espère que les règles seront des règles simples et il faut également faire preuve d'indulgence, parce que vous avez des

délégations qui ont une position précise sur ces questions. Comme cela a été dit par le GRULAC, le GRULAC a une position très claire sur l'orbite géostationnaire, et cela fait déjà un moment qu'ils ont la même position. La Chine essaye toujours de se montrer conciliante sur cette question et je pense que le moment est venu de trouver une solution. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Chine. Le Venezuela.

M. R. BECERRA (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Merci pour m'accorder la parole une deuxième fois. Je vais être particulièrement concis et je voudrais commencer par réitérer notre position. Nous souhaitons que le nom du GRULAC soit mentionné dans le rapport.

Je voudrais également revenir sur ce qui a été dit par les États-Unis. Les États-Unis font toujours des déclarations pertinentes, mais nous ne pensons pas que le GRULAC va à l'encontre du consensus, nous ne pensons pas que le GRULAC va remettre en cause le consensus. Je pense qu'il faut tenir compte de ce qui est dit par les uns et par les autres. Si vous avez un groupe de pays, un groupe régional qui énonce une déclaration importante, il faut que cela soit reflété dans le rapport. Il y a ici cinq groupes régionaux et chaque groupe régional pourrait participer en tant que groupe et pourrait énoncer sa position. On ne peut pas faire semblant de rien. Vous ne vous imaginez pas les heures de travail et le temps que nous consacrons à élaborer une position commune au sein du groupe. Parce que nous ce que nous souhaitons c'est un consensus au sein du GRULAC, et vous devriez nous féliciter, parce qu'il n'est pas facile de procéder de cette façon. Encore une fois, je voudrais répéter qu'il existe des groupes régionaux au sein des Nations Unies dans les différentes organisations, et même le Bureau est composé en tenant compte des différents groupes régionaux.

Je pense que cela doit être reflété dans le rapport. Cela a une valeur politique essentielle et nous l'avons dit et nous l'avons réitéré à plusieurs reprises, Monsieur le Président. Encore une fois, cela ne signifie pas que nous allons à l'encontre du consensus et cela ne signifie pas que nous remettons en cause le consensus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Venezuela. Les États-Unis.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le

Président, pour m'avoir accordé la parole à nouveau.

Je souhaitais faire des observations sur les procédures qui ont été adoptées lors de la vingt-et-unième session du Comité et pourquoi est-ce qu'il faudrait les respecter. Mais lorsque vous lisez nos rapports, en fait dans le rapport le secrétariat résume les positions qui ont été exprimées par une délégation ou par un groupe de délégations. Il s'agit d'un résumé. Il ne s'agit pas d'un compte-rendu *in extenso*. S'il s'agissait d'un compte-rendu *in extenso*, nous aurions besoin de la semaine pour refléter véritablement dans le rapport ce qui a été dit par une délégation ou par plusieurs délégations.

Nous ce que nous souhaitons c'est que les choses soient claires. Le paragraphe dit, le Sous-Comité est convenu, et ainsi de suite. Donc si l'on commence par certaines délégations, plusieurs délégations et ainsi de suite, je pense que cela permettrait au secrétariat de véritablement refléter ce qui a été dit. Cela est un résumé, peut-être que ce n'est pas exact, mais il s'agit d'un résumé. Mais si vous commencez par dire "Tel pays" en donnant le nom du pays, ou "Un groupe de pays" en donnant le nom du groupe, alors à ce moment-là votre paragraphe doit être précis et cela signifie que nous demandons au secrétariat de travailler encore plus.

Et que se passe-t-il si vous avez une ou deux délégations qui estiment que leur position est très importante, position qui n'est pas partagée par le groupe régional ? Pourquoi est-ce que vous ne nommez pas ces deux délégations ? Pourquoi vous ne dites pas la délégation X et la délégation Y ont indiqué que ? Je ne pense pas que cela soit pratique.

En conclusion, je voudrais également établir une autre distinction. Nous n'avons pas d'objection si en introduction de chaque section concernant les différents points de l'ordre du jour, le secrétariat établit une liste des États et des observateurs qui ont fait des déclarations. C'est ce qui est fait dans le cadre des rapports du Sous-Comité. Nous n'avons pas d'objection à cela. Si un pays ou une délégation fait une déclaration au nom d'un groupe régional, cela peut être indiqué en introduction. Mais le véritable problème pour ma délégation, c'est que dans le rapport, on relie une position spécifique à un groupe régional spécifique ou à des pays spécifiques, parce que là il y a des problèmes, parce que la terminologie que nous avons accepté d'utiliser était une terminologie anonyme.

Si nous décidons à ce stade en introduction du pré-paragraphe de chaque section, nous incluons une liste des délégations qui se sont exprimées ou de la délégation qui s'est exprimée au nom d'un groupe régional. Ce que nous ne souhaitons pas

c'est que nous disions dans le rapport, tel groupe régional a dit telle chose. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie les États-Unis. Le Costa Rica.

M. H. ESPINOZA SOLANO (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste souscrire à ce qui a été dit par les délégations du GRULAC en tant que Président du GRULAC et en tant qu'observateur ici au COPUOS. Comme cela a été dit par la délégation du Venezuela, nous estimons qu'il est très important que les efforts réalisés par le GRULAC pour dégager un consensus au sein de son propre groupe, que cet effort soit pris en compte et soit reflété dans le rapport. Parce qu'il faut que tout le travail réalisé par le GRULAC, justement pour qu'un consensus puisse se dégager, je pense que ce travail doit absolument être pris en compte, et c'est ce qui est fait dans d'autres organisations basées ici à Vienne, dans d'autres organisations du système des Nations Unies. Pour le GRULAC, il est très difficile de comprendre pourquoi on refuse notre demande, pourquoi est-ce que cela ne peut pas être fait ici au sein du COPUOS alors que cela est fait ailleurs.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je remercie le Costa Rica. Cuba a la parole.

M. M. FERNÁNDEZ RONDÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Moi également, je serai particulièrement concis. Comme nous sommes en train de parler de cette question sur demande du secrétariat et d'autres délégations, ma délégation souhaiterait dire qu'elle souscrit à ce qui a été dit par les différentes délégations qui m'ont précédé, les délégations du GRULAC.

Nous ne sommes pas ici en train de demander quoi que ce soit. Nous sommes en train de dire que cette question doit être reflétée dans le rapport, comme cela a été rappelé par la Colombie. À partir du moment où vous avez une déclaration qui est faite au nom d'un groupe régional, cela doit être reflété en tant que tel dans le rapport. Cela ne signifie pas que cela doit avoir plus de poids par rapport à ce qui a été dit par une autre délégation. Mais à partir du moment où c'est le groupe régional qui s'est exprimé, il faut que cela soit dit clairement dans le rapport. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie Cuba. Il y a trois autres délégations qui souhaitent s'exprimer. Je voudrais mettre fin au débat parce que nous n'avons plus de temps pour discuter de cette question cette après-midi. Le Chili, vous avez la parole.

M. J. ACUÑA (Chili) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaiterait souscrire à ce qui a été dit par la Bolivie. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Chili. La Belgique.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Excusez-moi, Monsieur le Président, c'était une demande de clarification de manière à comprendre un peu le débat, mais je crois que la délégation des États-Unis a répondu, parce que j'ai entendu en fait deux propositions qui pour ma délégation sont tout à fait différentes. C'est de savoir soit on dit qu'une délégation s'est exprimée au nom d'un groupe, soit on dit que ce groupe s'est exprimé. J'entends encore les deux propositions dans la bouche des délégations. Je voudrais qu'on soit clair là-dessus parce que pour nous c'est tout à fait différent. S'il s'agit juste de dire qu'une délégation s'est exprimée au nom d'un groupe c'est une chose avec laquelle ma délégation, je crois, n'a aucun problème, c'est une autre chose de dire que le groupe s'est exprimé. Si c'est le cas, nous voudrions savoir qui décide que le groupe s'est exprimé.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la Belgique. Ce sont les États membres qui composent le groupe, ce n'est pas le groupe lui-même qui s'exprime, c'est une délégation qui s'exprime au nom d'un groupe.

Le dernier orateur sur ce point sera le Canada.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous souhaiterions conserver la terminologie convenue lors de la vingt-et-unième session de 1978 concernant les débats du COPUOS, et nous sommes d'accord avec notre collègue américain. Si un pays s'exprime au nom d'autres membres du groupe régional, alors on peut le noter en tant que tel. Donc, on dirait, certaines délégations ont souhaité cela et d'autres délégations ont souhaité quelque chose de différent. Donc, nous souscrivons pleinement à ce qui a été dit par les États-Unis à ce sujet.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Canada.

J'ai besoin d'un petit aparté de quelques minutes avec le secrétariat, parce que nous essayons de voir comment organiser des consultations officieuses pour qu'un accord puisse intervenir, parce que s'il n'y a pas consensus sur ce point, cela signifie que nous allons continuer comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, rien ne pourra être modifié.

Le Nigeria vous avez une solution, vous avez réglé notre problème ?

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai écouté avec attention le débat qui vient de se tenir et je n'avais pas l'intention d'intervenir d'ailleurs. Mais après, j'ai entendu dire que ce que l'on demande au Comité c'est d'appliquer les pratiques des autres comités. Est-ce que nous disposons d'une procédure au sein des Nations Unies qui doit être respectée par les différents comités ? Ou est-ce que chaque comité dispose de ses propres règles ? Par exemple, combien de comités au sein des Nations Unies travaillent sur la règle du consensus ? Qui a mis en place cette procédure pour le COPUOS ?

Ce que je suis en train de dire c'est que ce Comité ne doit pas sa légitimité à ce qui se passe au sein des autres comités au sein des Nations Unies, et donc cela signifie que le Comité doit et peut mettre en place ses propres procédures. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le Nigeria. Mais il y a eu la vingt-et-unième session et lors de la vingt-et-unième session, tout le monde était d'accord et il était dit le Comité a le droit de mettre en place ses propres règles mais la question doit être étudiée au sein du secrétariat.

Nous proposons par conséquent la procédure suivante qui pourrait dégager un consensus. On pourrait tout à fait dire "Un État membre s'est exprimé au nom du groupe régional et a indiqué que", sans nommer nommément le groupe régional. Parce qu'il est vrai qu'un État peut faire une déclaration au nom du groupe régional. Donc cela signifie que le groupe régional est d'accord avec cette proposition. Donc, on aurait la même formulation qui a déjà été approuvée. On ne nommerait nommément le pays ou le groupe régional, et cela signifierait également d'aller de l'avant. Ou bien ce que je vous propose ce sont des consultations officieuses pendant la réception ce soir, et demain nous reviendrons sur la question et nous arrêterons une décision. S'il n'y a pas consensus, à ce moment-là cette question sera examinée l'année prochaine. Parce que nous n'avons pas véritablement le temps pour analyser cette question, même si c'est une question essentielle.

L'Équateur.

M. ROSENBERG (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je sais que nous avons très peu de temps à notre disposition, mais ma délégation et les autres délégations du GRULAC estiment que cette

question est une question beaucoup trop importante pour qu'elle soit débattue dans le cadre d'un cocktail. Encore une fois, nous sommes saisis ici d'une décision qui a été prise en 1978, il y a plus de 30 ans. Moi, à l'époque, j'étais encore au lycée. Qui a dit que nous ne pouvons pas modifier les procédures ?

Je lance ici un appel à tous les juristes. Dans cette décision, il n'est indiqué nulle part que les groupes régionaux ne peuvent pas se prononcer en tant que tels. Le fait de dire tel pays et tel groupe s'est exprimé n'est pas suffisant. Nous souhaitons que soit reflété clairement dans le rapport qu'un groupe régional a eu cette position. Je dois dire que la majorité des pays d'Amérique latine se sont prononcés et qui sont membres du COPUOS et qui ont tous une position. Je n'arrive pas à croire qu'il y a des délégations qui souhaitent empêcher cette demande, une demande très simple, mais il s'agit ici d'un manque de respect à l'égard de notre région.

Si les autres régions veulent le faire, elles n'ont qu'à le faire, comme cela a été dit par la Bolivie. Nous avons dit dès le début que c'est ce que nous souhaitons voir reflété, et cela, Monsieur le Président, doit être respecté. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie l'Équateur. Je propose de poursuivre le débat demain matin car nous devons encore discuter d'autres questions qui concernent certaines questions importantes. Ce que je propose, ce sont des consultations officieuses et de trouver une formulation qui serait acceptée par tous les États membres. S'il n'y a pas consensus sur une formulation précise, il ne peut y avoir accord sur ce qui a été proposé ici. En tout cas, il faut maintenir l'équilibre. Le Venezuela, s'il vous plaît, demain matin.

Rôle et activités futurs du Comité

Nous sommes saisis également d'une proposition de la Colombie relative au rôle et activités futurs du Comité. La Colombie a proposé que cette question ne figure plus au titre des "Questions diverses" mais devienne un point à part entière de l'ordre du jour. Je pense qu'il y a soutien dans la salle à cette proposition. Je voudrais savoir s'il y a des objections à cette proposition. Rôle et activités futurs du Comité. Le rôle du Comité deviendra donc un point à part entière. Le Canada, allez-y.

M. P. BAINES (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Est-ce que vous pourriez répéter, s'il vous plaît ? Quelle est la proposition, Monsieur le Président ?

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La proposition était la suivante. Le point "Rôle et activités futurs du Comité" qui figure au titre des "Questions diverses", celui-ci deviendrait un point à part entière de l'ordre du jour du Comité. C'est ça la proposition. Pr Kopal, allez-y.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation, Monsieur le Président, a appuyé cette suggestion. Il faut être plus précis, je pense. Il faudrait dire que ce sera non seulement un point à part entière, mais un point qui devra être examiné et qui devra être mis en exergue au niveau de l'ordre du jour. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci. La proposition est de transformer "Rôle et activités futurs du Comité" et d'en faire un point à part entière.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : *A single issue item.*

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La Belgique, allez-y.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Merci, Monsieur le Président. C'est juste une demande de clarification. Est-ce que cela veut dire que nous préjugeons de la décision relative à l'ordre du jour du prochain Comité ? Est-ce que nous prenons déjà une décision relative à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité, en prenant une décision maintenant ?

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : La proposition a été faite par la Colombie. Il y a une délégation qui appuie cette proposition. "Rôle futur du Comité", si nous nous mettons d'accord sur cette proposition, deviendrait un point à part entière de l'ordre du jour. L'Espagne a demandé la parole. Allez-y.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. C'est une question que je voulais vous poser. Vous faites référence à l'ordre du jour de cette année ou celui de l'année prochaine ?

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Non, l'année prochaine, bien sûr, Madame. Parce que l'ordre du jour de cette année est en cours d'examen. L'Espagne, allez-y, Madame.

Mme T. ZABALA UTRILLAS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Pardon, Monsieur le Président, je voulais parler espagnol, excusez-moi. Pourquoi est-ce qu'on n'en parle pas lorsque nous examinerons l'ordre du jour de la prochaine

session ? C'est une question que je vous posais, c'est tout.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Les États-Unis, allez-y.

M. J. HIGGINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. À la lumière des débats d'hier, je crois comprendre que la proposition est tout simplement de prendre "Le rôle et les activités futurs du Comité" et on en fait un point à part entière de l'ordre du jour ce qui nous donnera suffisamment de temps pour examiner du L.278. Si tel est le cas, je n'ai aucun problème. Nous pourrions prendre, je crois, une décision lorsque nous examinerons l'ordre du jour de la prochaine session.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Oui, effectivement, je pense que c'est la bonne interprétation, les États-Unis. Nous déciderons si ça deviendra une question à part entière pour l'année prochaine. Lorsque l'on adoptera l'ordre du jour de l'année prochaine, on l'inclura. La Chine a demandé la parole, allez-y.

M. Y. XU (Chine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Nous appuyons la proposition faite par les délégués de la Colombie. "Le rôle futur du Comité" devrait figurer à part entière dans l'ordre du jour de la prochaine session. Cela dépendra bien sûr de l'adoption du rapport de ce Comité. En tout cas, nous appuyons cette proposition. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Le représentant du Mexique a la parole.

M. S. CAMACHO LARA (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, vous m'avez coupé l'herbe sous les pieds. En plus d'un appui à la proposition de la Colombie, j'allais indiquer que nous sommes d'accord, mais il est clair que ça ne pourra être officialisé que lorsque nous examinerons l'ordre du jour pour la prochaine session. En ce qui nous concerne, nous n'aurions aucun problème à prendre cette décision ici et maintenant. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Mexique. Y a-t-il d'autres délégations désirant s'exprimer ? Puis-je en conclure que vous décidez de faire du "Rôle futur du Comité", un point à part entière à l'ordre du jour de l'année prochaine. Il n'y a pas d'objection ? La Belgique.

M. J.-F. MAYENCE (Belgique) : Excusez-moi. C'est une question. Ma délégation n'a aucun problème de principe avec ça. Par contre, nous avons un problème de principe à le décider

maintenant en dehors d'une décision globale sur l'agenda pour l'année prochaine. Si on décide de chaque point de l'agenda de manière désordonnée dans le cours de la session, finalement on n'a plus d'équilibre. Donc, nous préférierions que la décision formelle soit prise lorsqu'on traite de l'agenda. Mais nous n'avons pas de problème de principe avec cette proposition.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Belgique. La Colombie, vous avez une observation à faire ?

M. C. ARÉVALO YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Oui, merci, Monsieur le Président. Le délégué de la Belgique n'a pas d'objection. Je le remercie pour sa position tout à fait constructive et positive, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président. Je pense que lorsque nous examinerons l'ordre du jour de la prochaine session, on prendra la décision officiellement. Je vous remercie.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci au représentant de la Colombie. La République tchèque, allez-y.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je pourrais peut-être faciliter le processus de prise de décision en disant que celui-ci figure déjà dans le projet d'ordre du jour.

Le PRESIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Kopal. L'idée est de faire figurer cette question dans le projet d'ordre du jour que nous devons adopter avec le rapport à la fin de la réunion. Est-ce que vous êtes d'accord ? Pas d'objection ? *Il en est ainsi décidé.*

Je vous rappelle que nous avons quand même deux exposés techniques. Si ces exposés sont suffisamment courts, nous pourrions écouter les deux exposés, sinon on ne pourra écouter que le premier. Sans plus tarder je donne la parole à Ariane Cornell du Conseil consultatif de la Génération spatiale qui va nous présenter les thèmes des recommandations issues du Congrès de la Génération spatiale, avis de la prochaine génération du secteur spatial sur le développement de l'espace. Mme Ariane Cornell, vous avez la parole.

Mme A. CORNELL (Conseil consultatif de la Génération spatiale) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. J'ai le plaisir de vous présenter le Congrès de la Génération spatiale de cette année. Je vais essayer de vous présenter un petit peu ce qu'est le Conseil consultatif de la Génération spatiale avant de passer et vous expliquer un petit peu ce qu'a été le

Congrès de la Génération spatiale et ce que nous avons fait au niveau des différents groupes de travail qui ont planché sur l'industrie, le climat, l'exploration spatiale et la paix.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Conseil consultatif de la Génération spatiale. Il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui représente des jeunes de 18 à 35 ans qui sont présents dans le domaine de la politique internationale spatiale, au niveau des Nations Unies, au niveau de différentes agences, au niveau de l'industrie et au niveau de la communauté universitaire. Nous sommes le fruit d'une des recommandations de la Conférence UNISPACE en 1999. Nous avons le statut d'observateur permanent au niveau des Nations Unies depuis 2001. Nous sommes basés ici à l'Institut européen des politiques spatiales. Nous sommes présents dans plus de 90 pays, 65 points de contact en 2009.

Le Congrès de la Génération spatiale se réunit tous les ans en conjonction avec le Congrès astronautique international. Il permet à 100 membres de s'entretenir avec des membres des organisations spatiales clés et d'entreprises de ce secteur. Cela permet de travailler ensemble sur des projets pour formuler des recommandations relatives à des questions pertinentes dans le domaine de l'espace.

Le Congrès de la Génération spatiale en 2009 a eu lieu à Daejeon en Corée. 75 délégués de 32 pays différents. Sachez, en outre que pour 21 délégués, leur participation a été financée par le Conseil consultatif de la Génération spatiale, pour 10 la participation a été financée par les bourses de la Fédération internationale d'astronautique. 60% d'hommes contre 40% de femmes. Les questions qui ont été abordées lors de ce Congrès ont été l'industrie, le rôle des agences, le climat, l'exploration et la paix.

Quels ont été les orateurs ? Les orateurs qui ont été invités. Je l'ai expliqué, il s'agit de représentants de la communauté spatiale. L'intervention principale lors de ce Congrès, c'est l'Ambassadeur Ciro Arévalo, l'ancien Président du CUPEA, Berndt Feuerbacher, le Président de la Fédération astronautique internationale, Jim Zimmerman, le président de l'International Space Services, Soon DalChoi, le père fondateur du Centre de recherche de la technologie satellitaire, Ray Williamson, le Directeur exécutif de la World Secure Foundation, et J.R. Edwards de Lockheed Martin et analyste chez eux.

Pour ce qui est des groupes de travail. Les différents délégués ont été assignés à différents groupes de travail sur la base de thèmes. On leur a fourni une documentation de préparation et au

cours du Congrès, ils sont censés arriver à des conclusions, à des recommandations qui sont présentées à la fin de la conférence à l'ensemble des délégués.

Pour ce qui est des différents thèmes qui ont été choisis. Premier thème : l'industrie. Je vais passer en revue certaines des recommandations des différents groupes, mais je tiens également à indiquer que vous trouverez toutes ces recommandations dans le rapport qui est à disposition sur notre site internet. Le groupe sur l'industrie s'est penché sur la relation entre l'industrie et la jeunesse. Quelle est la relation qu'entretient la jeunesse au niveau international avec l'industrie du domaine de l'espace ?

Quelles ont été les problématiques qui ont été identifiées ? Tout d'abord, le manque de reconnaissance par les employeurs des pays développés, la déqualification des employés des pays en développement, le manque de visibilité et de sensibilisation aux carrières dans le domaine de l'espace et aux possibilités au niveau de la planète dans les pays en développement, les barrières culturelles qui sont perçues au niveau des pays non occidentaux et qui ont une incidence sur la motivation des étudiants étrangers pour entrer dans le secteur spatial, le manque de collaboration entre les régions en développement même lorsque des possibilités sont à disposition, et enfin, l'accès limité aux possibilités qui sont offertes au niveau mondial étant donné les restrictions dans le transfert de l'information.

Les recommandations qui ont été identifiées. Tout d'abord, l'élaboration de programmes de formation au troisième cycle dans les pays en développement ; La sensibilisation de la jeunesse au niveau international notamment dans les pays en développement par le biais de réseaux de points de contact nationaux du Conseil consultatif de la Génération spatiale, plutôt que de se limiter au personnel du secteur de l'espace ; Renforcer la sensibilité du secteur de l'espace aux différences existant entre les différences culturelles qui peuvent avoir une incidence sur la motivation des jeunes dans le secteur ; et enfin, balayer les difficultés qui limitent l'entrée dans le secteur de l'espace.

Ensuite, un autre groupe est revenu également sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, GNSS, pour répondre aux besoins de transport dans le domaine des infrastructures dans les pays en développement. Le groupe s'est penché sur le rôle que les outils d'enseignement, d'éducation et de divulgation peuvent jouer pour sensibiliser à l'existence des systèmes mondiaux de navigation par satellite par leurs applications.

Nous avons essayé de voir un petit peu comment, par des voies novatrices, on peut utiliser ces technologies pour aider les pays en développement. Nous avons pris pour base une étude de cas sur les besoins en matière de transport de l'Inde. Nous avons pensé que cette étude de cas serait la manière de faire la synthèse des défis inhérents au transport en milieu urbain, permettrait de mettre en exemple les retombées positives de la technologie, du GNSS de manière à ce que l'opinion publique puisse s'y retrouver et enfin mettre l'accent sur l'utilisation du GNSS pour aider les pays en développement à se développer plus rapidement.

Les conclusions ont été les suivantes. D'un point de vue de la qualité de la vie et de l'agencement du territoire et de l'urbanisme, le problème est de limiter l'incidence qu'a le grand nombre d'automobiles. Les exemples de l'application de ces outils GNSS permettent d'assurer le suivi de la circulation. Lorsqu'on l'applique à l'Inde et à d'autres pays, cela pourrait permettre de réduire, par exemple, le nombre d'embouteillages, cela permet de réduire les temps de déplacement, de limiter la pollution urbaine, de réduire le nombre d'accidents et de réduire le nombre de voitures sur la route.

Ensuite, pour ce qui est du climat, maintenant. Nous avons essayé de voir comment l'application des techniques spatiales peut aider à réduire les changements climatiques. Nous avons essayé de voir comment nous pouvons sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la relation qui existe entre les changements climatiques et l'application des techniques spatiales. Ensuite, il s'agissait de voir comment celles-ci peuvent contribuer aux niveaux technologique et terrestre aux efforts de réduction des changements climatiques.

Les conclusions de ce groupe de travail ont été les suivantes. Tout d'abord, les jeunes ne sont pas suffisamment sensibilisés à la problématique des changements climatiques. Il est également nécessaire de comprendre et de prédire de manière plus détaillée les effets des changements climatiques. Les mesures de réduction des changements climatiques doivent être prises au niveau international. Un élément fondamental dans ce domaine c'est le partage des données à l'international et il faut pour ce faire disposer de politiques et de normes en matière de données.

L'espace n'est pas la solution à tous les problèmes liés aux changements climatiques. Les données satellitaires si elles sont combinées à des infrastructures terrestres de qualité, sont fondamentales. Ensuite, pour obtenir un financement à long terme pour ces projets dans le

domaine du climat, il faut bénéficier de l'opinion publique, de la collectivité et nous revenons, pour obtenir ce soutien, à la première conclusion à savoir qu'il faut sensibiliser davantage l'opinion publique à la problématique de ces changements climatiques.

Ensuite, l'exploration. L'idée était ici de sensibiliser davantage à la nécessité d'en faire davantage en matière d'exploration spatiale. Celle-ci est liée à ce qui a été fait au niveau des changements climatiques. Comment améliorer l'appréciation des retombées positives de l'exploration spatiale au niveau de la collectivité, au niveau des dirigeants, au niveau des politiciens ? Comment sensibiliser à la nécessité de maintenir la viabilité des explorations spatiales ?

Quelles sont les recommandations qui sont ressorties ? Tout d'abord, nous devons procéder à une étude de marché pour voir un petit peu les initiatives, ou faire le point des initiatives qui sont existantes dans le domaine de l'enseignement ou de l'éducation dans le domaine de l'espace. Ensuite, il faut organiser l'information à disposition sur internet relative à l'exploration de l'espace ; ensuite, mettre en place une plateforme d'échange d'informations, renforcer l'échange, la connaissance entre étudiants ; promouvoir la gratuité de l'information ; disposer de projets d'éducation qui vont du haut vers le bas et du bas vers le haut ; renforcer les échanges entre les étudiants ; mettre en place des mesures d'encouragement aux entreprises pour qu'elles appuient les gens qui ont des idées novatrices ; développer des concours, des concurrences pour favoriser la créativité ; donner un visage à l'exploration spatiale et lui donner une image plus cool et donc casser un petit peu l'image négative.

Ensuite, pour ce qui est de l'espace et de la paix, autre groupe de travail. Ils ont examiné, au niveau de ce groupe de travail, les questions qui devraient être prises en compte lorsque l'on parle de paix et d'espace. Ils ont planché sur les acteurs clés et ensuite, un petit peu voir quelles sont leurs motivations et les obstacles et les défis qu'ils doivent relever.

Quelles sont les conclusions auxquelles nous sommes arrivés ? Tout d'abord, les questions clés au niveau des communautés, les moteurs de la coopération, les obstacles à la coopération et les projets futurs de la coopération. Les moteurs de la coopération. Tout d'abord, les mesures d'encouragement au partage des coûts, une nécessité d'harmoniser le partage des connaissances, et la valeur ajoutée à la sécurité, à la prévision et par conséquent aux questions liées à la paix.

Ensuite, les difficultés, les obstacles à la coopération. Tout d'abord, le coût de ces activités, le partage inéquitable des ressources, la question de la propriété intellectuelle et les questions de sécurité nationale. Enfin, ce groupe a également identifié toute une série de projets qui pourraient être identifiés et l'utilisation de l'application des techniques spatiales pour surmonter ces défis. La lutte contre les catastrophes naturelles, les applications médicales, la télééducation et d'autres projets.

Vous l'aurez remarqué, les jeunes sont actifs et sont prêts à participer au débat politique relatif à la politique spatiale. Notre congrès donne au Conseil consultatif de la Génération spatiale la possibilité de le faire. Tout cela ne serait pas possible sans nos partenaires qui contribuent au niveau financier et qui, bien sûr, facilitent l'accès aux ressources intellectuelles, aux personnes. Tout cela permet de garantir le succès de nos congrès.

Vous avez la liste de nos parrains à l'écran. La NASA, la Secure World Foundation, l'Agence spatiale européenne, Lockheed Martin des États-Unis, la DLR allemande, la KARI, l'Institut coréen de recherche aérospatiale, le KAIST, là encore, l'Institut de sciences et technologies coréen, le Space for sustainable Peace and Progress, et Boseong County. Nous tenons également à remercier le secrétaire général du Comité local d'organisation et le personnel de liaison qui ont garanti le succès de notre congrès en 2009.

Sur ces bonnes paroles, je vous remercie, Monsieur le Président. Merci de m'avoir écoutée cette après-midi. Je tiens à vous rappeler que le rapport de notre Congrès est à disposition sur le site internet www.spacegeneration.com. Je vous encourage à vous joindre à nous en septembre cette année lors du Congrès qui aura lieu du 23 au 25 septembre à Prague en République tchèque. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Mme Cornell. L'exposé suivant aura lieu demain.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance. Avant de ce faire, je tiens quand même à vous informer, Mesdames et Messieurs, du programme de travail pour demain matin.

Nous reprendrons nos travaux précisément à 10 heures précises. Nous continuerons et je l'espère concluons l'examen du point 14 de l'ordre du jour, "Utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies". Nous continuerons l'examen du point 15, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospaciales de source spatiale pour le

développement durable”. Ensuite, nous continuerons l’examen du point 16, “Questions diverses”.

Nous écouterons également quatre exposés techniques. Le premier qui sera fait par un

représentant de l’Autriche et de l’ISA et qui porte sur l’outil de validation (...)

[Fin de la séance non enregistrée]

La séance est levée à 18 h 10.